

Mise en ligne : 31 décembre 2016.
Dernière modification : 28 novembre 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

Banque privée industrielle, commerciale et coloniale Lyon-Marseille « BANQUE PRIVÉE »

1898 : 10.000.000 de francs, en 12.000 actions.

Fondateurs : Ulysse Pila, la Banque de commerce privée de Saint-Petersbourg, Charles de Fischer, Auguste Lumière, Louis Pradel, Francisque Vial et Jacques Vuy.

(Archives commerciales de la France, 2 avril 1898)

Lyon. — Formation. — Société anonyme dite BANQUE PRIVÉE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, COLONIALE LYON-MARSEILLE, 41, Hôtel-de-Ville. — 50 ans. — 4.000.000 de fr. — 26 fév. 98.

1898 : absorption du Comptoir lyonnais.

CORRESPONDANCE LYONNAISE *(Paris-Capital, 10 mai 1899)*

Lyon, le 8 mai 1899.

.....
Dans le groupe de la Banque privée, fondatrice d'entreprises fort bien accueillies, les Électrodes sont demandées à 610 fr.

Gaz de Lyon *(Paris-Capital, 22 août 1900)*

Les journaux de Lyon annoncent que l'assemblée extraordinaire de cette société s'est tenue le 9 août à Lyon, sous la présidence de M. Ulysse Pila [...].

Dans un court rapport, le conseil [...] a cru devoir faire allusion au projet d'entente pour l'éclairage électrique qui vient d'être élaboré avec la Société des Forces Motrices du Rhône, sur l'initiative de la Banque Privée, et a montré l'intérêt que pouvait présenter la combinaison, notamment en ce qui concerne la réduction des frais de canalisation. [...]

BANQUE PRIVÉE
(Lyon-Marseille)
(Le Capitaliste, 17 novembre 1904)

Il ne suffit pas de naître dans le berceau des grands pour devenir grand soi-même.

Fondée à Lyon, en 1898, au capital de 4 millions, bientôt porté à 10 millions, pour l'absorption de la maison de banque Robin-Rondel, la Banque privée était destinée, dans l'esprit de ses promoteurs, à devenir un établissement franco-russe. On était alors en pleine période d'envolée des valeurs industrielles russes qui bénéficiaient, dans la région lyonnaise notamment, d'un enthousiasme irréfléchi.

Établissant un nouveau trait d'union entre les capitaux français et les affaires russes, la jeune banque pouvait donc se permettre — semblait-il — les plus ambitieux rêves. Ses bénéfices, qui avaient atteint 931.000 fr. pour son premier exercice, dépassaient, l'année suivante, 1.200.000 fr.

Malheureusement, la Banque privée avait compté sans la crise — conséquence économique inévitable d'une croissance industrielle trop hâtive — qui, pour l'industrie russe, était imminente. Comme Perrette, elle vit se dissiper brusquement ses rêves de grandeur et elle dut chercher par ailleurs la voie de la prospérité. Il ne paraît point qu'elle l'ait encore trouvée et, à considérer le programme auquel elle s'est attachée depuis lors, il y a lieu de se demander si elle la trouvera jamais.

Voici le relevé des résultats bénéficiaires obtenus depuis l'origine :

Ex.	Bénéf. nets	Divid. par act.
1898	931.000	6 00
1899	1.205.000	30 00
1900	822.000	30 00
1901	584.000	20 00
1902	607.000	20 00
1903	610.000	20 00

On voit que, depuis 1901, la situation est stationnaire. Le marasme des affaires, en France, pendant cette période, en est la principale cause et les actionnaires doivent s'estimer heureux de résultats satisfaisants, en somme, étant donné les circonstances.

Ces résultats ne sont obtenus, d'ailleurs, qu'au prix de lourds sacrifices, les frais généraux dépassant sensiblement la moitié des bénéfices bruts réalisés. Voici, en effet, la comparaison des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1902	1903
Bénéfices bruts	1.315.022 70	1.492.406 24
Frais généraux	708.464 73	882.245 06
Bénéfice net	606.557 97	610.161 28
Frais généraux/bénéfices bruts	53,80 %	59,10 %

Obligée d'abandonner — au moins momentanément — les affaires russes, la Banque privée a cherché à se créer des relations auprès des banques de Vienne et de Berlin. Mais la fréquentation des grands seigneurs coûte cher, d'autant plus que la société ne dispose pas encore de moyens suffisants pour imposer au marché français les affaires étrangères importantes.

Les principales opérations auxquelles elle a participé pendant les deux dernières années ont été : l'émission d'obligations des chemins de fer locaux autrichiens,

l'emprunt de la ville de Helsingfors, l'émission des obligations de la Banque commerciale hongroise de Pesth et de la Caisse hypothécaire d'Égypte.

Ce sont des opérations de petite envergure et qui présentent, au point de vue de la clientèle, de sérieux inconvénients. D'une part, les valeurs de ce genre, ayant un marché très étroit, sont difficilement négociables ; lorsqu'un porteur veut vendre, par convenance personnelle ou par nécessité, il ne peut y arriver qu'en consentant une dépréciation importante sur le prix d'émission.

La clientèle, par suite, se lasse vite de ce genre de placements. D'autre part, on est toujours très mal renseigné sur la qualité réelle des garanties affectées à ces petits emprunts étrangers.

Voici, par exemple, l'emprunt de la ville de Helsingfors ; nous ne doutons point que ses gages actuels soient suffisants, mais où en trouver la preuve patente ? Il est déjà bien difficile de se faire une opinion précise sur les titres d'une entreprise industrielle qui réunit au moins une fois l'an ses actionnaires et leur soumet des documents, leur fournit des renseignements sur la marche des opérations ; combien la tâche est plus ardue, pour ne pas dire impossible, quand il s'agit d'une ville étrangère dont on ignore la situation budgétaire, dont on ne peut suivre la gestion administrative. Le débiteur peut contracter de nouveaux emprunts, compromettre ses finances sans que ses créanciers étrangers aient le moyen de s'en rendre compte.

[Un pied dans la Caisse hypothécaire d'Égypte]

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Caisse_hypo_Egypte.pdf

Quant à la Caisse hypothécaire d'Égypte, cette affaire est considérée comme présentant de très gros risques. Aussi, la banque qui en place les titres dans sa clientèle assume, à notre avis, une lourde responsabilité.

Ainsi la déviation qu'a subie — sous la pression des circonstances — le programme initial de la Banque privée ne paraît pas heureuse.

Les deux derniers bilans se comparent de la façon suivante :

	1902	1903
ACTIF		
Espèces en caisse et à la Banque	1.707.749 25	2.111.878 63
Portefeuille. Effets de commerce	7.488.014 25	9.291.537 87
Correspondants-banquiers	2.574.870 37	3.310.662 70
Reports	805.262 44	819.467 83
Coupons à encaisser	46.676 54	197 278 29
Avances sur titres	860.439.75	671.688 77
Avances sur marchandises et sur garanties	2.308.994 83	2.148.297 17
Débiteurs par acceptation	2.714.789 20	3.441.199 12
Compt. courants clients	6.378.968 31	6.062.943 16
Actions et obligations	3.216 964 39	3.054.158 78
Actions de la Société	1.710.000 00	1.710.000 00
Mobilier	301.397 45	553.257 23
Acompte de dividende	200.000 00	200.000 00
Comptes d'ordre	311.490 08	154.126 69

Total	30.625 616 86	33.726.496 24
-------	---------------	---------------

PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	163.465 85	191.601 31
Réserve facultative	660.307 94	680.307 94
Acceptations	2.904.252 10	3.718.626 41
Dépôts et comptes-courants	14.954.277 60	17.214.270 10
Correspondants-banquiers	1.123.494 00	1.017.432 22
Réescompte du portefeuille	27.384 65	33.947 25
Comptes d'ordre	180.876 75	280.149 73
Profits et pertes	606.557 97	60.161 28
Total	30.625.616 86	33.726.496 24

En groupant les divers chapitres de ce bilan, suivant la formule habituelle, on aboutit à la constatation d'une situation satisfaisante. Toutefois, certaines particularités méritent d'être signalées.

Les disponibilités immédiates (espèces, portefeuille, effets et coupons à encaisser) forment un ensemble de 11.600.694 fr., représentant 67 % seulement du total des 17.214.270 fr. déposés en compte courant par la clientèle. Il n'est point douteux que les divers comptes débiteurs de l'actif fourniraient l'appoint nécessaire pour couvrir la totalité des dépôts. Néanmoins, il est permis de considérer cette proportion comme tout juste suffisante. D'autre part, ce n'est pas sans étonnement qu'on trouve au bilan, sans qu'aucune explication en soit donnée, un découvert de 6 millions, au compte de la clientèle. A quels clients sont consentis d'aussi importants crédits ? Ne serait-ce pas des avances aux Sociétés industrielles avec lesquelles la Banque privée est en relations et, dans ce cas, ces découverts ne présentent-ils pas de sérieux aléas ? C'est un point qu'il ne nous appartient pas d'élucider.

LA BANQUE PRIVÉE LYON-MARSEILLE
La Caisse hypothécaire d'Égypte
et la Banque commerciale hongroise de Pesth
(*Le Capitaliste*, 1^{er} décembre 1904)

La Caisse hypothécaire d'Égypte [...] ne paraît pas être établie sur des bases suffisamment sérieuses pour retenir l'attention des capitaux.

Ajoutons qu'aucun établissement de crédit en France n'a voulu prendre la responsabilité de placer ces obligations dans sa clientèle. Toutefois, une banque de province de second ordre, la Banque privée Lyon-Marseille, s'est intéressée à l'affaire, mais elle reste dans la coulisse. Il n'est même pas question d'elle dans le prospectus concernant la nouvelle opération de la Caisse hypothécaire d'Égypte. Cet effacement est, sans doute, volontaire, car la clientèle de la Banque privée Lyon-Marseille est déjà saturée d'obligations de la Caisse hypothécaire ainsi que d'autres valeurs étrangères dont elle n'a guère à se louer ; en sorte que son patronage eût absolument manqué d'efficacité. [...]

Puisqu'au cours de cette note nous avons parlé de la Banque privée, [...], nous devons faire remarquer que le découvert de 6.062.943 fr. 16 qui figure à l'actif de son bilan, découvert sur lequel le rapport ne donne aucune explication, dissimule peut-être des avances faites par la Banque à des entreprises dans lesquelles elle a intéressé sa clientèle comme la Caisse hypothécaire d'Égypte, la Banque commerciale hongroise de Pesth, etc., soit des rachats de ces valeurs à sa clientèle, en contrepartie d'offres qui n'ont pu trouver preneurs sur le marché. Si la Banque a pu ainsi éviter l'affaissement des cours, elle a singulièrement réduit ses disponibilités. Aussi cherche-t-elle actuellement, dans une campagne de publicité dans certains journaux parisiens, à alléger le poste de son bilan qui reflète ces opérations.

Il est toutefois douteux qu'une nouvelle clientèle consente à absorber des valeurs n'ayant aucun marché et dont il est difficile d'apprécier les garanties.

Nous n'ignorons point que pour déterminer la faveur des capitaux de l'épargne pour les obligations communales de la Banque commerciale hongroise de Pesth, par exemple, on tente d'assimiler les opérations de cet établissement à celles de notre Crédit foncier. À vrai dire, c'est faire une confusion que le genre d'affaires des deux sociétés ne saurait autoriser.

Nous ne contestons point la solidité des gages hypothécaires octroyés aux obligations de la Banque commerciale de Pesth ; nous n'avons, du reste, aucun moyen de contrôle sur cette partie des opérations sociales. Mais ce qu'il nous est permis de constater — et ce qu'on ne devrait pas laisser ignorer à ceux que l'on invite à s'intéresser aux affaires de la Banque — c'est que cet établissement, au lieu de concentrer son activité, comme le Crédit foncier de France, sur les prêts hypothécaires et communaux, se livre aux opérations de banque les plus diverses et, partant, encourt de sérieux aléas.

Le bilan de clôture du dernier exercice permet de répartir de la façon suivante les trois principaux éléments de l'activité sociale :

Affaires hypothécaires ; prêts communaux et hypothécaires 332.264.327
Affaires commerciales : portefeuille commercial, avances, prêts et reports
155.342.898
Affaires industrielles ; portefeuille industriel, participations, commandites, débiteurs,
etc. 70.505.984

Ce relevé démontre l'importance des affaires soumises aux aléas de l'industrie, aléas d'autant plus grands en ce qui concerne la Banque commerciale de Pesth, que, de l'aveu du conseil d'administration, la situation économique de la Hongrie est loin d'être satisfaisante.

Mais ce n'est point le procès de la Banque commerciale hongroise de Pesth que nous avons l'intention de faire ici.

Notre objet tendait simplement à montrer que la voie dans laquelle s'est engagée la Banque privée de Lyon-Marseille en patronnant des valeurs étrangères — sur lesquelles il est difficile d'avoir des renseignements complets et précis — n'est pas exempte de risques.

ASSURANCE-OBLIGATION 3 %
LA POPULAIRE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
30-32, avenue de l'Opéra, PARIS
CAPITAL. FR. 15.000.000
(*Gil Blas*, 25 novembre 1904)
(*Gil Blas*, 20 décembre 1904)

(*Gil Blas*, 25 janvier 1905)

JACQUIER (François)¹, banquier de la Maison Jacquier, Falcoux et Cie de Lyon.
Administrateur de la Banque privée, industrielle, commerciale, coloniale, Lyon-Marseille.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque privée industrielle, commerciale, coloniale (Lyon-Marseille)
(*Gil Blas*, 29 mars 1906)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque privée Industrielle, commerciale, coloniale (Lyon-Marseille), a eu lieu le 24 mars dernier.

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 703.350 fr. 65, supérieurs de 51.916 fr. 79 à ceux de l'exercice précédent.

Après avoir approuvé les comptes qui lui étaient présentés, l'assemblée a fixé, comme nous le faisons prévoir dans notre examen de comptes du 19 mars dernier, à 22 fr. 50 par action, contre 20 fr. précédemment, le dividende de l'exercice 1905. Un acompte de 10 francs par action ayant déjà été payé en octobre dernier, le solde, soit 12 fr. 50, sera mis en paiement à partir du 1^{er} avril prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. René Frachon [gendre d'Ulysse Pila] comme administrateur.

MM. George Sonnery² et Auguste Robin³, administrateurs sortants, ont été réélus.

Jean LONGIN, président
négociant en soies grèges et moulinées
président de la Société française des électrodes, Lyon
et des Anciens Éts Bergougnan, Clermont-Ferrand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ets_Bergougnan.pdf

Banque privée
(*Gil Blas*, 3 juillet 1906)

Les actionnaires de la Banque privée (Lyon-Marseille) sont convoqués en assemblée générale pour le 5 juillet 1906, en vue de voter l'augmentation du capital social de la

¹ François Jacquier : banquier, président de la Société lyonnaise de dépôts (1886-1894), administrateur de la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône, de la Société électro-chimique de la Romanche (1899), du Lloyd industriel, mutuelle contre les risques de grève (1906), de la Société générale des forces motrices et d'éclairage de la ville de Grenoble, de la Société nouvelle des papeteries de Pont-sur-Lignon, de la Société commerciale de l'Ouest-Africain (SCOA)... Très impliqué en Indochine : successivement administrateur de la Cie lyonnaise indo-chinoise (1898), de la Société cotonnière de l'Indochine (1901), de l'Union commerciale indo-chinoise (1904) et de l'Union commerciale indochinoise et africaine (1918). Décédé en 1931.

² Georges Sonnery : fabricant de mousselines à Tarare, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 mai 1895), président de la chambre de commerce de Tarare, administrateur des Forges et aciéries de Firminy (1905).

³ Auguste Robin : ingénieur des arts et manufactures, juge au tribunal de commerce de Lyon, administrateur des assurances Cercle-Incendie (1881), président de la Société électro-chimique de la Romanche (1899), puis de sa suite, Forces motrices et éclairage de la ville de Grenoble, administrateur (et secrétaire) du Lloyd industriel, assurances mutuelles contre les risques de grèves (1906)...

Banque privée, qui serait porté de 10 à 20 millions, par l'émission au pair de 20.000 actions nouvelles de 500 francs.

La souscription à ces 20.000 actions nouvelles a été garantie par un syndicat composé d'un groupe important de banquiers de Paris, d'Amsterdam, de Bruxelles, de Londres et de Bâle.

Banque privée
(*Le Temps*, 30 juillet 1906)

Nous avons eu l'occasion récemment d'annoncer que cette banque avait porté son capital de 10 à 20 millions de francs. A cette occasion, nous croyons devoir donner quelques renseignements sur cette société de crédit dont le développement est en progrès continu depuis quelques années.

La Banque privée de Lyon a été créée à Lyon en 1898. Elle a étendu peu à peu son activité aux départements limitrophes. Aujourd'hui, elle a des agences à Marseille, Saint-Étienne, Grenoble, Villefranche, Tarare, Mâcon et Paris.

Ce réseau principal est complété par 24 sous-agences dans les départements voisins de celui du Rhône.

Le conseil d'administration de la Banque privée est composé de MM. :

[Jean] Longin, président du conseil d'administration de la Société des anciens établissements Bergougnan*, président.

Poniatowski, président de la French Finance Corporation of America, administrateur de l'Electrical Securities Corporation, du Sierra Railway Co., vice-président.

Frachon, [administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise](#).

M. Guillaud, président de la Société pour la défense du commerce à Marseille.

Jacquier, banquier à Lyon, administrateur de la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône.

Muranyi, banquier, administrateur-directeur de la Banque privée de Saint-Pétersbourg.

Pila, président de la Compagnie du gaz de Lyon, [administrateur de la Banque de l'Indo-Chine](#), de la Société lyonnaise de dépôts et comptes courants [SLD], etc.

Pradel, président du tribunal de commerce de Lyon.

[Auguste] Robin, président du conseil d'administration de la Société électrochimique de la Romanche.

Rondel, juge au tribunal de commerce de Marseille, président du conseil d'administration de la Compagnie des tramways électriques des Bouches-du-Rhône.

Vial, administrateur de la Société sud-russe [pour la fabrication et la vente de la soude et autres produits chimiques], de la Caisse hypothécaire d'Égypte⁴ .

Si nous considérons les cinq derniers exercices sociaux, nous nous trouvons en présence des résultats suivants :

Ex.	Réserves	Dépôts	Totaux de bilan
1901	794.551	11.568.417	27.190.223
1902	823.773	14.934.277	30.625.616

⁴ Francisque Vial : en outre liquidateur de la Société lyonnaise des mines et usines de Borax (1899), administrateur (et membre du comité de direction) des Forces motrices et éclairage de la ville de Grenoble, de la Société électro-chimique de la Romanche, de Teinture, impression et apprêts de Thizy, de la Cie agricole du Nil, des Manufactures de lin et de coton de Kostroma...

1903	851.909	17.214.270	33.726.496
1904	882.409	23.581.815	42.174.640
1905	1.000.826	28.265.717	48.208.736

Si le total des chiffres du bilan s'est constamment accru d'un exercice à l'autre, sans modification du capital, c'est que les dépôts de la clientèle ont augmenté parallèlement, aux caisses de la banque. De plus en plus, les affaires se sont développées à l'aide de ces dépôts. Il était donc logique que la banque réponde à cette marque de confiance par un acte de crédit. C'est ainsi qu'a été décidée l'augmentation du capital social pour accroître les garanties des dépôts présents et à venir.

Le développement des affaires sociales devait avoir pour conséquence celui des bénéfiques. En voici les chiffres depuis 1901 :

Ex.	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Divid.
1901	1.337.108	584.439	400.000
1902	1.315.022	606.557	400.000
1903	1.492.406	610.161	400.000
1904	1.762.022	651.433	400.000
1905	2.116.990	703.350	450.000

La répartition aux actionnaires qui, de 1901 à 1904, avait été de 20 francs par action, a pu être portée pour 1905 à 22 fr. 50.

Pour mieux apprécier la situation et l'organisation des affaires de la Banque privée, il convient d'établir la comparaison entre les chiffres des chapitres des quatre derniers bilans

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr.)

	1902	1903	1904	1905
ACTIF				
Caisse et banque	1.708	2.112	2.339	3.887
Effets de commerce	7.488	9.292	15.753	15.401
Banquiers.	2.575	3.311	3.915	5.053
Reports	805	819	1.050	1.918
Coupons à encaisser	47	197	204	276
Avances sur titres	850	672	621	740
Avances sur marchandises et garanties	2.309	2.148	1.878	2.722
Débiteurs par acceptations	2.715	3.441	3.325	3.259
Comptes courants	6.379	6.063	7.473	10.674
Actions et obligations	3.217	3.054	3.182	3.044

Actions de la société	1.710	1.710	1.257	—
Mobilier et installation	301	553	583	648
Actionnaires	200	200	200	200
Comptes d'ordre	311	154	394	256
	<u>30.625</u>	<u>32.726</u>	<u>42.174</u>	<u>48.208</u>
PASSIF				
Capital	10.000	10.000	10.000	10.000
Réserve légale	164	192	222	249
Réserve facultative	660	660	660	752
Acceptations	2.904	3.719	3.663	4.084
Dépôts et comptes cours	14.954	17.214	23.582	28.266
Bons à échéances	—	—	1.219	1.760
Banquiers	1.128	1.017	1.457	1.346
Réescompte du portef.	27	34	42	46
Comptes d'ordre	181	280	678	992
Profits et pertes	607	610	651	713
	<u>30.625</u>	<u>33.726</u>	<u>42.174</u>	<u>48.208</u>

Nous notons, au bilan de 1905, la disparition du compte « actions de la société » provenant du règlement fait avec les actionnaires du Comptoir lyonnais.

Grâce à l'amélioration des cours des actions de la Banque privée de Lyon, le conseil a pu, à diverses occasions, trouver en partie, puis en totalité, le placement du solde de ces actions. Cette liquidation a eu pour effet d'accroître les disponibilités de la banque.

D'autre part, il suffit d'additionner à l'actif les chapitres représentant les disponibilités plus ou moins immédiates de la banque pour se rendre compte des garanties sérieuses effectives offertes à ses créanciers.

Près de 44 millions de valeurs réalisables rapidement, en regard de 86.200.000 francs d'exigibilités. Telle est la balance des crédits et des débits.

La situation de la banque apparaît donc comme très solide.

Voici maintenant les placements auxquels elle a intéressé sa clientèle depuis quelques années.

Les obligations des chemins de fer garanties soit par l'État autrichien, soit par le gouvernement de la Basse-Autriche, l'emprunt de la ville de Helsingfors (Finlande), l'emprunt de la Banque commerciale hongroise de Pesth, la Caisse hypothécaire d'Égypte*, la concession française de Shanghai, les obligations 4 1/2 % du chemin de fer de Saint-Louis à San-Francisco en titres de 100 dollars⁵, l'emprunt 2 1/2 % de la ville de Paris, l'emprunt algérien 3 1/2 %, l'emprunt de l'Indo-Chine 3 1/2 %, l'emprunt du Mexique 4 %, l'emprunt ottoman 4 % et l'emprunt japonais 4 %, les obligations du chemin de fer du Mobile Jackson et Kansas City R. R., les emprunts de l'État de Rio-de-Janeiro, de la ville de Bahia, de l'État de Parana (Brésil).

⁵ On voit que la Banque privée de Lyon a depuis longtemps introduit en France les obligations des chemins de fer américains avec abonnement au timbre.

Chaque année s'élargit le cercle des relations de la banque. Les participations deviennent ainsi plus nombreuses tant en France qu'à l'étranger.

Pour répondre à cette situation, la banque s'est décidée à créer à Paris un service spécial d'études afin d'être reliée d'une façon constante avec les principales banques auxquelles elle est de plus en plus appelée à prêter le concours de ses guichets.

Nous ne saurions trouver une meilleure conclusion à cette étude que la publication des résultats acquis par la Banque privée du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 1906, et qui permettent d'évaluer approximativement les bénéfices du premier semestre de l'exercice (en fr.) :

Affaires de banque	767.000
Services financiers	300.000
Total	1.067.000
A déduire frais généraux	607.000
Bénéfices nets pour ce semestre	460.000

alors que les bénéfices nets pour toute l'année 1905 ont été de 703.350 fr.

NOMINATIONS
BANQUE PRIVÉE
(Lyon-Marseille)
(*Paris-Capital*, 17 octobre 1906)

On annonce qu'à la suite de l'augmentation du capital de la Banque Privée Lyon-Marseille, ont été nommés administrateurs de cette banque deux personnalités financières très connues : M. A. D. de Marez-Oyens, chef de la maison Labouchère-Oyens*, d'Amsterdam, et M. le baron de Taubé, administrateur de la Banque de commerce de Varsovie.

BANQUE PRIVÉE, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, COLONIALE, LYON-MARSEILLE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mars 1907)

Les bénéfices de l'exercice 1906 de la Banque privée industrielle, commerciale, coloniale Lyon-Marseille s'élèvent à 802.530 74 contre 713.270 95 pour l'exercice 1905, soit une augmentation au profit de 1906 de 89.259 79. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 27 mars, a décidé de prélever 157.512 75 pour divers amortissements.

Il a été alloué aux actions un dividende de 3 %. Après paiement de ce dividende et des tantièmes statutaires, il reste 75.230 80 qui seront employés par le conseil, notamment à doter le compte amortissement des installations et frais d'augmentation de capital.

Le rapport présenté à l'assemblée rappelle que le conseil relatait l'an dernier tout un programme pour l'avenir. Ce programme a été fidèlement suivi pendant l'exercice écoulé, et s'il n'est pas parvenu à son entier achèvement, du moins est-il établi sur des bases essentielles ; son exécution, qui n'était autre que l'extension des affaires de toute nature, comportait implicitement l'augmentation du capital. Ce projet, sagement élaboré et fortement appuyé par de précieux concours, a été réalisé, par les votes des

assemblées générales des 5 juillet et 29 octobre 1906, mais déjà, en prévision de l'issue favorable de cet événement, le conseil avait pris ses mesures pour activer la création de nouvelles agences et sous-agences, dont le nombre atteint aujourd'hui 32, et peut donner une impulsion intense à toutes les branches de l'exploitation.

D'ailleurs, les craintes de toutes natures auxquelles faisait allusion le rapport de l'an dernier se sont dissipées : le commerce et l'industrie ont repris un vigoureux essor, le loyer de l'argent et le taux de l'escompte se sont maintenus à des prix rémunérateurs. Le bilan de la Banque privée atteste qu'elle a profité de l'élan général ; le mouvement de caisse a dépassé 200 millions pour l'exercice, le chiffre des dépôts a passé de 28 à 35 millions. Ces résultats favorables ne sont pas dus uniquement à l'augmentation de capital, puisque la société n'a pu jouir de ses fruits que dans le dernier trimestre de l'année. Comme précédemment, le chiffre des affaires financières est venu apporter son précieux contingent. La Banque privée a participé à la plupart des grandes opérations financières de l'année, telles que la conversion de la rente italienne, l'emprunt russe, l'emprunt suédois, l'emprunt de l'État de Berne et celui de la ville de Zurich. La Banque privée a aussi prêté son concours au placement de diverses émissions de valeurs françaises et étrangères, telles que les obligations du chemin de fer de Saint-Étienne, Firminy, Rive-de-Gier, les obligations du port de Para, les obligations des Alpes Bernoises.

La Banque privée, après l'étude de certaines affaires industrielles, principalement régionales, a coopéré à l'augmentation du capital de la Société de Froges, de la Société Bergougnan et de la Compagnie agricole du Nil.

En résumé, l'année 1900, prise dans son ensemble, a été une année de travail et de profit. En présence des résultats favorables qu'elle a donnés, l'assemblée a cru pouvoir fixer le dividende, comme nous l'avons dit plus haut, à 5 %, soit 25 fr. par action, sur lesquels un acompte de 10 fr. a été versé en octobre.

MM. Léopold Robin, de Marez Oyens et de Taubé ont été nommés administrateurs, et MM. Pila et Rondel, réélus à la même fonction.

Banque privée
Conseil d'administration
(*Annuaire Desfossés*, 1908)

J[ean] Longin, André Poniatowski, Francisque Vial, François Jacquier, A. Muranyi, Ulysse Pila, L[éopold] Robin, Auguste Rondel, Louis Pradel, René Frachon, A. de Marez-Oyens, baron Gustave de Taubé.

Ex.	Résultats (MF)
1901	0,584
1902	0,607
1903	0,610
1904	0,651
1905	0,703
1906	0,803

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES
Banque Privée (Lyon-Marseille)
(*Gil Blas*, 3 avril 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Privée (Lyon-Marseille) a eu lieu le 31 mars, à Lyon, sous la présidence de M. Longin, président du conseil.

Plus de 14.000 actions étaient présentes ou représentées. Les rapports dont lecture a été donnée à l'assemblée constatent l'activité croissante de la Banque Privée.

C'est ainsi qu'en 1907, le portefeuille a entré 710.079.877 francs contre 595.812.457 en 1906 ; en 1907, la caisse a payé 848.643.371 fr., contre 463.031.638 en 1906. Les dépôts de titres, les opérations de Bourse, le nombre des coupons payés aux guichets, sont également en forte augmentation ; il en est de même des bons à échéance, dont le chiffre s'est accru de plus d'un million. Les comptes courants seuls, marquent un fléchissement ; la crise que subit la place suffit d'ailleurs à l'expliquer.

Les bénéfices, amortissements de toutes pertes effectués, laissent un solde de 886.014 francs 41, dont le conseil a proposé de faire la répartition suivante :

Réserve légale	44.300 71
Dividende 5 %	691,037 50
Amortissements sur frais de premier établissement	125.000 00
Réserve facultative	25.676 20
Total	<u>886.014 41</u>

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1907, tels qu'ils sont présentés.

2° L'assemblée générale adopte le partage des bénéfices proposé par le conseil d'administration, et fixe le dividende à 25 fr. par action libérée ; un acompte ayant été payé au cours de l'exercice, le solde sera payé à partir du premier avril, à raison de 15 francs par action libérée et de 3 75 par action non libérée, sous déduction des impôts.

3° L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et les explications fournies par le président, approuve tous les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration et lui donne en conséquence *quitus* définitif.

4° L'assemblée ratifie la nomination faite en cours d'exercice, de MM. Demmé et de Pourtalès, dit que le mandat des deux administrateurs aura la même durée que celui des administrateurs qu'ils remplacent.

5° L'assemblée réélit comme administrateurs pour six ans, MM. Jacquier et Longin, dont le mandat expirera fin 1913.

6° L'assemblée, après avoir entendu les explications du conseil autorise les administrateurs, tant en leur nom personnel que comme membres du conseil d'administration d'autres sociétés, à traiter avec la société, en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

7° L'assemblée générale réélit M. Canavy, comme commissaire censeur pour une année.

[Fusion de la Banque Privée-Banque générale française ?]
(*L'Avenir des Hautes-Pyrénées, Le Conservateur*, 24 mai 1908)

On parle de la fusion de la Banque Privée de Lyon et de la Banque générale française, cette dernière (ancienne Banque Lepelletier) entrant en liquidation. L'introduction dans le conseil de la Banque Privée d'un des administrateurs de la Banque générale française n'est pas de nature à produire bonne impression à Lyon, où des concours sérieux ont déjà été perdus.

ANDRÉ PONIATOWSKI, PRÉSIDENT

Banque privée
(*Le Temps*, 10 mai 1909)
(*Le Capitaliste*, 13 mai 1909)

La Banque privée a été très ferme de 412 à 413.

L'assemblée générale extraordinaire de cette banque s'est tenue à Lyon hier et a vérifié la sincérité de la déclaration notariée de souscription aux 10.000 actions nouvelles formant l'augmentation de capital de 4 millions de francs, ainsi que le versement du premier quart effectué sur ces 10.000 actions.

L'assemblée a eu également à nommer de nouveaux administrateurs et la composition du conseil d'administration est actuellement la suivante : A[ndré] Poniatowski, président ; baron Van Eetvelde, ministre d'État et administrateur de la Banque de Bruxelles ; R[ené] Frachon, administrateur des mines de la Boule ; F[rançois] Jacquier, banquier à Lyon ; L[ouis] Pradel, ancien président du tribunal de commerce de Lyon ; baron Xavier Reille, administrateur délégué des Forges et aciéries d'Alais ; A. Rondel, secrétaire de l'Union des banquiers des départements ; E[dgard] de Sinçay, administrateur délégué des Sels gemmes et administrateur de la Vieille-Montagne ; baron de Taubé, administrateur de la Banque de commerce de Varsovie ; vicomte [Le Bourdais] des Touches, conseiller référendaire à la Cour des comptes [adm. des Ch. de fer de l'Oues-Algérien, des Phosphates tunisiens, censeur de la Banque d'Algérie...] ; D[emetrius] Zafiropulo, administrateur du Crédit foncier et agricole d'Algérie.

BANQUE PRIVÉE, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, COLONIALE LYON-MARSEILLE

Assemblée générale, ordinaire du 31 mars 1910
(*Le Journal des chemins de fer*, 9 avril 1910)

Le prince Poniatowski, président du conseil d'administration, a présidé la séance.

Les deux plus gros actionnaires présents, M. Gérard, porteur de 2.401 actions, et M. [Louis] de Rosière⁶, porteur de 2.181 actions, ont été désignés comme scrutateurs. M. Porte est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le président a déposé sur le bureau les journaux portant convocation des actionnaires, les circulaires qui ont été adressées à ceux-ci, le rapport des commissaires, le bilan, l'inventaire et le compte de profits et pertes qui ont été tenus à la disposition des actionnaires quinze jours avant l'assemblée.

⁶ Louis de Rosière : directeur général de 1914 à janvier 1921. Voir sa notice ci-dessous.

Après avoir constaté que 176 actionnaires porteurs de 17.744 actions sont présents ou représentés : l'assemblée peut donc, ayant plus du quart des actions, délibérer valablement.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Le second semestre de l'exercice 1909 a seul bénéficié des ressources nouvelles qui ont été fournies à la banque à la suite des résolutions votées par vous l'an dernier.

Le 1^{er} juillet 1909, les 10.000 actions de 400 fr. dont vous aviez décidé l'émission ont été libérées par leurs souscripteurs.

À la même date, votre conseil a invité les porteurs des actions émises en 1906 à effectuer le versement des trois quarts qui leur incombaient encore.

De l'examen des comptes qui vous sont soumis il ressort que les soldes créanciers des dépôts et comptes courants, qui s'élevaient au 31 décembre 1908 à 28.388.896 fr. 68, sont en augmentation et figurent cette année au bilan pour 32.260.908 fr. 52. Les dépôts des gouvernements étrangers et les bons à échéances qui sont classés à part portent le chiffre de vos dépôts à 48.589.270 fr. 37. Le mouvement global du portefeuille commercial s'est élevé à 1 milliard 397.861.818 fr. 82, produit par l'entrée de 1 million 277.053 effets, contre 1.180.064 effets en 1908. Le nombre des coupons payés à vos guichets s'élevait en 1908 à 1.806.252, représentant 21 millions 480.961 fr. ; il atteint, en 1909, 2.243.121 représentant 25.662.758 fr. 94. La caisse avait payé en 1908 1.194.865.133 ; ce chiffre est passé en 1909 à 1.620.997.396 fr. 98, soit une augmentation de 426.132.259 fr. 98.

Les services de garde des titres et de location de coffres-forts sont en bonne progression ; le nombre de nos sièges est passé de 50 à 54, étendant notre sphère d'action dans le Sud-Est jusqu'à Toulon.

Parmi les affaires financières dont votre banque s'est occupée en 1909, nous devons rappeler, dans celles qui sont d'ordre général, l'émission des obligations & 1/2 du Chemin de fer de Riazan-Ouralsk, garanti par le gouvernement russe, l'emprunt de l'État de Pernambuco, les obligations du chemin de fer de Saint-Louis à San-Francisco dans les affaires régionales, les obligations de la Société de force motrice et d'éclairage de la ville de Grenoble et la Société des mines, fonderies et forges d'Alais.

Le total des titres vendus par nous au public, soit par nos propres guichets, soit par l'intermédiaire de banquiers et correspondants, s'élève pour 1909 à un nominal de 99.564.000 fr. contre 41.694.000 fr. en 1908.

Le bénéfice net de l'exercice ressort, tout amortissement utile effectué, à 1.204.470 fr. 05.

Votre conseil vous propose d'employer cette somme ainsi qu'il suit :

Réserve légale : 60.223 fr. 50.

Dividende 5 % : 846.693 fr. 75.

Amortissement des frais d'augmentation du capital : 163.418 fr. 30.

Amortissement sur mobilier et agencement : 50.000 fr.

Report à nouveau : 82.134 fr. 50.

Nous vous avons dit, lors de l'assemblée générale du 31 mars 1908 que nous désirions modifier l'usage suivi jusqu'à ce jour de distribuer un acompte, en cours d'exercice.

Nous estimons que le moment est venu de réaliser cette réforme : dans ce but, nous avons l'intention de mettre en paiement le solde du dividende de 1909 en deux parties, une moitié le 1^{er} avril et une moitié le 1^{er} octobre, mais divers actionnaires nous ont indiqué qu'ils préféreraient ne rien toucher le 1^{er} octobre et ne pas morceler en trois parties le dividende de 1909.

Après examen, votre conseil s'est rallié à cette manière de voir, et si vous approuvez le projet de répartition qui vous est soumis, le solde de dividende, soit 12 fr. 50, vous sera payé à partir de demain 1^{er} avril contre remise du coupon numéro 22, étant bien entendu qu'aucun acompte ne sera, à l'avenir, payé en cours d'exercice.

Enfin, messieurs, nous devons vous informer qu'étant donné la situation de la banque et le dévouement dont a toujours fait preuve notre personnel, votre conseil a cru devoir prendre l'initiative d'instituer un régime de retraites pour la vieillesse, en faveur de ceux de vos employés dont le salaire est inférieur à 3.600 fr. Dans ce but, la banque versera, à titre de don volontaire, une somme équivalente à 5 % du salaire de chaque employé à la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse, qui fonctionne sous la garantie de l'État.

Nous avons la conviction que cette mesure rencontrera votre unanime approbation.

L'un de vos administrateurs, M. Zafiropoulo, arrive, de par le roulement statutaire, au terme de son mandat ; il est rééligible.

Vous aurez à désigner vos commissaires-censeurs ; nous vous rappelons que M. [Louis] Canavy et M. [Louis] Roussel sont rééligibles.

.....

NOMINATIONS

Banque privée

(*Le Temps*, 4 mai 1910)

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mai 1910)

Le conseil d'administration de la Banque privée, dans sa réunion du 2 mai, a nommé administrateurs MM. Horace Finaly et Paul Rengnet [tous deux de la BPPB].

PARRAINAGE DU CRÉDIT FONCIER D'ORIENT (1910)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_Orient.pdf

DÉCÈS DE L'ANCIEN PRÉSIDENT JEAN LONGIN

(*Bulletin des soies et des soieries de Lyon*, 21 janvier 1911)

Lyon. — Société en commandite par actions J. Longin et Cie, 33, rue Puits-Gaillot (soies grèges et moulinées). Suite du décès de M. Jean Longin, la société sera, dans l'avenir, administrée par MM. Amédée Longin, Fernand Longin, seuls gérants responsables, et continuera sous la même raison sociale (21 décembre 1910).

ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES BANQUES DE PROVINCE (1911)

BANQUE PRIVÉE
Industrielle, Commerciale, Coloniale
Lyon-Marseille.
(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} avril 1912)

Le développement du chiffre d'affaires de la Banque privée, industrielle, commerciale, coloniale Lyon-Marseille s'est poursuivi au cours de l'exercice 1911 malgré la répercussion qu'ont exercée sur l'industrie et le commerce les troubles survenus au cours du second semestre dans la situation politique européenne.

Par suite de ce nouvel accroissement des affaires sociales, les bénéfices nets de l'exercice écoulé s'élèvent à 2.066.201 fr. 29, contre 2 millions 004.480 05 en 1910. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible ressort à 2,302.681 fr. 84 contre 2.086.614 fr. 55.

Suivant la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 30 mars dernier, à Lyon, a décidé de maintenir le dividende à son chiffre antérieur de 5 %, soit 20 fr. par action, et le solde disponible a reçu l'affectation suivante (comparaison faite avec 1910) :

	1910	1911
Réserve légale	100224	103.314 56
Divid. aux 50.000 actions	1.000.000 00	1.000.000 00
Tantièmes au conseil	—	192.595 34
Amortiss. mobil. et agenc.	150.000 00	—
Réserve facultative	—	700.000 00
Prov. pour risques en cours	500.000 00	—
Provis. pour install. nouv.	100.000 00	—
Report à nouveau	236.390 55	306.771 94
	<u>2.086.614 55</u>	<u>2.302.681 84</u>

La première moitié du dividende, soit 10 fr., est mise en paiement à partir d'aujourd'hui, la seconde moitié sera mise en paiement à partir du 1^{er} octobre prochain. L'an dernier, il avait été prélevé sur le bénéfice de 1910 une somme de 500.000 fr. à titre de provision pour risques en cours et une somme

Bien qu'ayant déjà publié, dans notre numéro du 15 mars dernier, le bilan au 31 décembre 1911, nous croyons devoir en rappeler ici les modifications principales qui traduisent le nouveau développement des affaires sociales. La caractéristique de ce bilan est l'accroissement du chiffre des comptes créanciers qui sont passés de 68.284.223 fr. fin 1910 à 87.428.166 fr. fin 1911, chiffre auquel il y a lieu d'ajouter 4.050.335 fr. de bons à échéance, soit un total de 91.178.801 francs.

En face de cette augmentation de 19.200.000 fr. dans les comptes créanciers, on trouve à l'actif une augmentation de 21.800.000 fr. portant sur l'ensemble des deux postes « espèces en caisse et à la Banque de France » et « Portefeuille commercial ». Ce mouvement de ce Portefeuille commercial s'est élevé en 1911 à 1.991.272.814 fr.

contre 1.670.006.599 fr. en 1910. Il a été entré en 1911 1.686.190 effets, contre 1.549.318 effets en 1910.

Les bénéfices produits par les opérations d'es compte et de comptes courants ont progressé de 77 % de 1908 à 1911. Le nombre des coupons payés aux guichets s'est élevé à 6.180.712 représentant 70.086.697 fr., contre 3.572.582 représentant 39.023.611 fr. en 1910.

Les bénéfices du compartiment Titres et Coupons ont augmenté de 49 % de 1909 à 1911.

La Caisse avait effectué, en 1910, des paiements pour 2.836.161.732 francs. Elle a payé en 1911 4.332.814.060 francs.

Les services de Bourse, de Dépôts, de Titres, de Location de Coffres ont obtenu de bons résultats et sont en progression notable sur l'an dernier.

Le nombre des sièges de la Banque privée est actuellement de 93. La Banque a notamment ouvert une agence à Montpellier.

Les placements effectués aux guichets se sont développés et le nombre de titres qui a été demandé par la clientèle s'est accru de 179 % de 1908 à 1911.

Suivant sa constante tradition, la Banque privée a consacré la plus grande part de son activité aux affaires françaises et spécialement régionales, auxquelles elle réserve la presque totalité des opérations d'escompte et de comptes courants.

Parmi les émissions de cette nature, auxquelles elle s'est intéressée, citons : Les obligations de la Société Biterroise de Force et Lumière, des Papeteries du Centre, des Filatures Lyonnaises de Schappe Villard, de la Compagnie d'Electricité de Marseille, les actions et obligations des Cartonneries de l'Isère, de la Société nouvelle du Gaz de Saint Étienne, les obligations de la Société Grenobloise de Force et Lumière, des Appareils électriques Grivolos, des Établissements Poulenc frères, des Aciéries de Firminy.

Parmi les affaires financières d'ordre général dont la Banque s'est occupé spécialement, au cours du dernier exercice, citons : L'émission des obligations du Crédit foncier du royaume de Hongrie, du Crédit foncier d'Orient, du Chemin de fer de St-Louis à San Francisco, de la Cie barcelonaise de traction, d'éclairage et de force, l'Emprunt fédéral brésilien 4 %. Enfin, la Banque a aussi coopéré à de nombreuses opérations parmi lesquelles nous citerons : l'émission des obligations du Brazil Railway, du Central Pacific, du Crédit foncier du Nord en Argentine, de la Caisse de crédit hypothécaire du Chili, de l'Emprunt mexicain 1910, de El Hugar Argentino.

La Banque Privée a obtenu du gouvernement la reconnaissance de son organisation de retraites et, par décret du Président de la République. en date du 19 août 1911, cette organisation a été adaptée à la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes. Le versement obligatoire prévu par la loi se trouve simplement imputé sur l'allocation de 5 % du salaire que la Société verse, en fin de chaque trimestre, en faveur des employés.

Après avoir approuvé les comptes et la répartition des bénéfices de l'exercice écoulé, l'assemblée a réélu MM. René Frachon, de Sincay et des Touches, administrateurs sortants.

Banque privée
(Le Temps, 8 avril 1912)

Nous avons dit que l'assemblée générale annuelle s'est tenue le 30 mars, sous la présidence du prince Poniatowski.

.....
L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes qui lui ont été soumis ; elle a réélu comme administrateurs, pour une durée de six ans MM. René Frachon, [Edgard] de

Sinçay et [Jean Le Bourdais] des Touches, et nommé commissaires censeurs pour l'exercice 1912 MM. Louis Canavy⁷ et de La Longuinière⁸.

NOMINATIONS
Édouard Chevrant
(*Le Temps*, 29 juin 1912)

Dans sa séance du 25 juin, le conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas a accepté la démission de M. Édouard Chevrant, directeur.

M. É. Chevrant appartenait à la banque depuis sa fondation, et en reconnaissance des services rendus, a été nommé directeur honoraire.

D'ailleurs, M. Chevrant ne renonce pas à représenter la Banque de Paris dans les conseils d'administration de sociétés auxquelles cette banque s'intéresse. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il entrera prochainement, avec deux de ses anciens collègues de la Banque de Paris, dans le conseil d'administration de la Banque privée qui profitera de l'augmentation de son capital de 20 à 50 millions pour fortifier son conseil d'administration par l'adjonction de personnalités financières parisiennes et lyonnaises très appréciées.

LOUIS PRADEL, PRÉSIDENT

INFORMATIONS FINANCIÈRES
NOMINATIONS
Banque privée
(*Le Temps*, 12 juillet 1912)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque privée, réunie aujourd'hui à Lyon, a nommé administrateurs MM. René Aynard, banquier à Lyon ; Louis Canavy ; Henri Chabert, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Édouard Chevrant, directeur honoraire de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et Maurice Stern, de la maison A. J. Stern et Cie.

Dans sa réunion du même jour, le conseil d'administration a nommé président M. Louis Pradel, en remplacement du prince Poniatowski, démissionnaire. Comme nous l'avons annoncé, le prince Poniatowski a été nommé président honoraire.

⁷ Louis Canavy : syndic liquidateur, [commissaire aux comptes du Syndicat lyonnais de Madagascar](#).

⁸ Émile Morin de la Longuinière (1867-1953) : secrétaire de la direction [1908], fondé de pouvoir, puis directeur adjoint (1921-1937) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et à ce titre commissaire aux comptes de la Banque privée Lyon-Marseille (1912-1914), de la Société française de gérance de la banque de Chine (1923) et de sa suite, la Banque franco-chinoise, de la Banque d'État du Maroc, du Crédit foncier franco-canadien, de la Société immobilière au Maroc, de la Compagnie foncière d'Indochine, son représentant lors de la constitution du Crédit agricole hypothécaire de Roumanie (1931), administrateur de la Société financière d'Indochine (Sofinindo) — son représentant à la Société immobilière du Nha-Bé et à la Société immobilière d'Extrême-Orient —, administrateur de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudaméris) et administrateur délégué du Crédit foncier franco-canadien (1935).

Après avoir relevé la particule de son grand-père abandonnée à la Révolution, il épouse Berthe d'Abadie, artiste peintre, décédée en décembre 1913 — dont une fille et deux fils —, puis Ida Sigg, décédée en février 1932.

Chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1929.

Il n'y a aucun changement en ce qui concerne la direction de la banque qui reste confiée à M. François-Marsal. M. Zbinden conserve la direction des agences et M. [Louis] de Rosière la direction des services financiers.

Banque privée
(*Le Temps*, 2 avril 1913)
(*Le Capitaliste*, 3 avril 1913)
(*Les Annales coloniales*, 5 avril 1913)

L'assemblée générale de la Banque privée a été tenue samedi, à Lyon, sous la présidence de M. Louis Pradel, président du conseil d'administration.

Les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1912 qui, comme nous l'avons déjà indiqué, se traduisent par un bénéfice net de 2.280.000 francs, porté à 2.586.800 fr. par l'addition du report antérieur.

L'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 5 %, soit 20 francs par action ancienne, payable à raison de 10 francs le 1^{er} avril prochain, et 10 francs le 1^{er} octobre. Quant aux actions nouvelles, elles reçoivent un intérêt de 4 % sur les sommes versées.

Après répartition des bénéfices, le montant total des réserves et reports figurant au bilan de la banque s'élève à 2.944.371 francs.

L'assemblée a réélu comme administrateurs, pour six ans : MM. le baron Xavier Reille, Auguste Rondel, le baron G. de Taubé, et, comme commissaires des comptes pour l'exercice 1913 : MM. de la Longuinière et F. Champromis.

Banque privée
(*Le Temps*, 21 avril 1913)

L'assemblée extraordinaire du 11 juillet 1912, qui a procédé à l'augmentation du capital de 20 à 50 millions, a décidé, sur la proposition du conseil d'administration lui-même, de ramener les tantièmes du conseil de 20 à 10 %, bien que le nombre maximum des administrateurs eût été porté de 15 à 18.

« Votre conseil, lit-on dans le rapport du 11 juillet 1912, a voulu également prendre l'initiative de réduire la participation aux bénéfices qui lui est attribuée par les statuts et il vous propose de ramener cette participation de 20 %, chiffre actuel, à 10 %. »

Il est vrai que le conseil d'administration est ainsi composé : MM. L. Pradel, René Aynard, L. Canavy, H. Chabert, Ed. Chevrant, baron Van Eetvelde, H. Finaly, R. Frachon, F. Jacquier, baron Reille, P[aul] Rengnet, A. Rondel, Ed. Paul de Sincay, M. Stern, baron de Taube, vicomte le Bourdais des Touches, P. Vernet.

Société du Chemin de fer de Tauris
(*Le Temps*, 16 mai 1913)
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1913)

On annonce qu'un groupe de banque françaises et étrangères, à la tête duquel se trouve la Banque privée, va procéder incessamment à l'émission de 77.016 obligations 5 % de la Société russe du chemin de fer de Tauris. [...]

SOCIÉTÉ DE CAOUTCHOUC
(*Le Journal des finances*, 14 juin 1913)

Le 4 juin a eu lieu, à Riga, l'assemblée générale des actionnaires de la Société « Le Caoutchouc ». La réunion a été présidée par M. Pakschwer, membre du conseil de la Banque privée de Saint-Petersbourg. Parmi les actionnaires présents figuraient MM. Bergougnan*, le comte de Chevilly et Berthier. L'assemblée a. approuvé les comptes faisant ressortir un bénéfice de 268.881 roubles et fixé le dividende à 8 roubles.

L'assemblée a ratifié le traité passé avec la Société Bergougnan, à Clermont-Ferrand, ainsi que l'accord conclu avec la Banque privée Lyon-Marseille relativement à la garantie d'une émission de 3 millions de roubles d'actions nouvelles.

MM. Bergougnan et de Chevilly ont été nommés membres du conseil d'administration.

Banque privée Lyon-Marseille
(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1913)

L'introduction au marché officiel à terme par le soin de la Banque de Paris, des 125.000 actions formant la totalité du capital de la Banque privée (Lyon-Marseille) s'est effectuée aujourd'hui avec un très grand succès. Les actions nouvelles sont assimilées, pour la participation aux bénéfices, aux actions anciennes, depuis le 1^{er} janvier 1913. L'introduction à terme va élargir considérablement leur marché.

En dehors des affaires qu'elle présente à sa clientèle et qui lui assurent un bénéfice important, la Banque privée bénéficie du renchérissement de l'argent qui Lui permet d'utiliser son capital dans des conditions rémunératrices.

Le conseil d'administration de la société est composé de personnalités les plus notoires : MM. [Louis] Pradel, baron van Eetvelde, Aynard, [Louis] Canavy, [Henri] Chabert, H[orace] Finaly [tous 2 dir. BPPB], [René] Frachon, Jacquier, Le Bourdais des Touches, baron X. Reille, P. Rengnet, [Auguste] Rondel, E[dgard] de Sinçay, baron Poniatowski.

Les actions se sont négociées à 440 et 441 avec de nombreuses transactions fermes et à primes.

NOMINATION
Banque privée
(*Le Temps*, 24 décembre 1913)

Sur la proposition de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], M. Gaston Guiot, ministre plénipotentiaire, administrateur de la Banque d'État du Maroc, vient d'être nommé administrateur de la Banque privée et vice-président du conseil d'administration.

Le conseil étant déjà au complet, M. Horace Finaly a spontanément mis sa place d'administrateur à la disposition de M. G. Guiot.

BANQUE PRIVÉE

(Le Journal des finances, 21 mars 1914)

Le bénéfice net de l'exercice 1913 ressort à 3.050.517 francs contre 2.280.030 francs en 1912, en augmentation de 770.487 francs, soit avec le report à nouveau de 1912 de 566.507 francs un solde disponible de 3.617.125 francs.

Le conseil a décidé, comme nous l'avons annoncé, de proposer à l'assemblée qui aura lieu le 30 mars, un dividende de 5 %, soit 20 francs brut, égal au précédent. Cette répartition exigerait un décaissement de 2 millions 500.000 francs. Après prélèvements statutaires, il restera 1.077.325 francs qui seront reportés.

Banque privée
(Le Temps, 2 avril 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque privée s'est tenue à Lyon, le 30 mars, sous la présidence de M. Louis Pradel, avec les deux plus forts actionnaires présents comme assesseurs : M. Achard, représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], et M. Beaudinet.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité.

On sait que les comptes de l'exercice 1913 se sont soldés par un bénéfice net de 3.050.517 francs contre 2.280.030 francs en 1912. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le dividende a été fixé à 5 %, soit 20 francs par action, payable à raison de 10 francs le 1^{er} avril 1914 et 10 francs le 1^{er} octobre 1914, sous déduction des impôts.

L'assemblée a réélu comme administrateurs, pour une durée de six ans, M. François Jacquier et M. le baron Van Eetvelde, arrivés à fin de mandat. Elle a ratifié la nomination de M. Gaston Guiot, ministre plénipotentiaire, faite en cours d'exercice, en remplacement de M. Horace Finaly [BPPB].

MM. E. de La Longuinière et F. Champromis ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1914.

Charles Marie Auguste DONIN DE ROSIÈRE
dit
Louis de ROSIÈRE (1863-1937),
directeur général de 1914 à janvier 1921

Né le 8 mars 1863 à Lyon.
Fils de Mériadek Donin de Rosière (1819-1888), rentier,
et de Jeanne Marie Françoise Guillard (1835-1897)
Marié en 1890 à une Dlle Rieusset. D'où Germaine (Mme Charles Huot de
Longchamp), Henri (1894-1915), Robert (1897-ca 1980), administrateur-directeur de la
Banque foncière du Maroc, Paul (1901-1976) et Marthe (Mme Guy Tarbé de Saint
Hardouin).
Bachelier ès lettres.
Professeur de grec à l'institut du Verbe incarné de Villeurbanne.
Entre dès sa fondation en 1898 à la Banque privée dont il gravit les échelons jusqu'au
poste de directeur général (1914-1920).
La représente en 1908 à la Caisse hypothécaire d'Égypte,
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Caisse_hypo_Egypte.pdf
en 1910 au Crédit foncier d'Orient,
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_Orient.pdf
en 1911 à la Société centrale des banques de Province, au Crédit général du Canada
et au Crédit foncier du Nord en Argentine.
Vice-président du Crédit foncier de Syrie (1919)
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_Syrie.pdf
Il quitte la direction de la Banque privée en janvier 1921 et en devient administrateur
(1921-1924).
Administrateur de la Société foncière du Nord de la France
Président de la Banque foncière franco-marocaine (1921-1925)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq_fonciere_fr.-maroc.pdf
puis de la Banque foncière du Maroc
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_fonciere_du_Maroc.pdf
Administrateur du Domaine de Béni-Amar.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Domaine_de_Beni-Amar.pdf
Président du Crédit foncier de l'Afrique équatoriale française (1928).
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Credit_foncier_AEF.pdf
Administrateur du Comptoir foncier de France
et de la calamiteuse Caisse centrale de crédit hypothécaire.
Décédé à Paris le 12 juillet 1937.

New-Orléans Railway et Light C^o *
(Cie d'éclairage, force et traction de la Nouvelle-Orléans)
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1916)

Les porteurs qui désireraient obtenir le remboursement de leurs titres au prix de 420 francs payables en Bons de la Défense Nationale à 6 mois sont invités à déposer leurs obligations, avant le 15 mars, à la Banque privée, à Paris, 30 et 32, rue Laffitte, dans toutes ses agences et chez ses correspondants.

Toutefois, l'opération projetée ne sera réalisée que si le nombre des obligations présentées au l'achat s'élève au minimum à 18.000 titres.

Compagnie lyonnaise d'électricité
(*Le Journal des finances*, 13 janvier 1917)

Obligations 5 %. — Le coupon échéant le 15 janvier sera mis en paiement, à cette date : à Lyon, chez MM. Jacquier et Cie, 4, rue de la Bourse ; à Oyonnax à la Banque privée, à raison de 11 fr. 20 pour les obligations au porteur, et 11 fr. 85 pour les obligations nominatives.

Funding de l'État de Parana
(*Le Journal des finances*, 19 mai 1917)

La réunion des porteurs d'obligations des Emprunts extérieurs 5 % 1905 et 5 % 1913 de l'État de Parana, convoquée pour le 5 courant, s'est tenue à la date indiquée au siège de l'Office national des valeurs mobilières.

.....
Les porteurs seront appelés, par un avis qui paraîtra incessamment, à déposer leurs coupons à la Banque privée, qui est chargée en France du service financier des emprunts, pour recevoir en échange les titres de funding prévus à l'arrangement.

Stéarinerie et savonnerie de Lyon
(*Le Journal des finances*, 20 octobre 1917)

.....
Dépôt des actions (50 au moins, avec facilité de groupement) 8 jours avant l'assemblée, à la société, à la Banque privée ou à la Société lyonnaise des dépôts.

Cellulose Planchon
(*Le Journal des finances*, 20 octobre 1917)

.....
Dépôt des titres (25 au moins, avec faculté de groupement) 5 jours avant l'assemblée, à la Banque privée ou au Crédit lyonnais.

Filature lyonnaise de Schappe
(*Le Journal des finances*, 20 octobre 1917)

.....
Dépôt des actions (20 au moins) à la société et à la Banque privée.

Banque privée
(*Le Journal des finances*, 27 avril 1918)
(*L'Économiste parlementaire*, 2 mai 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque privée s'est tenue à Lyon le 20 avril, sous la présidence de M. Louis Pradel avec les deux plus forts

actionnaires présents comme assesseurs : la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], représentée par M. Achard et M. Rondel.

Les comptes de l'exercice 1917 se soldent par un bénéfice net de 4.208.383 fr., contre 3.831.236 fr. 90 en 1916. En tenant compte du report antérieur, le bénéfice disponible ressort à 4.770.098 fr. 07.

Sur la proposition du conseil, le dividende a été fixé à 5 %. soit 20 fr. par action, payable par moitié le 1^{er} juillet 1918 et le 2 janvier 1919, sous déduction des impôts. Cette répartition n'absorbe que 2.500.000 fr. : Il est attribué 210.919 fr. 15 à la réserve légale, 1.500.000 fr. à la réserve facultative et 382.333 fr. 12 sont reportés à nouveau.

La réserve facultative sera ainsi portée, à 4 millions et la réserve légale à 750.208 fr. 61. Ces sommes, jointes au report à nouveau de 382.333 19, formeront un total de 5.132.541 fr. 73.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. H. Chabert, E[douard] Chevrant, Le Bourdais des Touches, R. Frachon, F. de Sinçay et M. Stern arrivés à fin de mandat. MM. E. de la Longuinière et F. Champromis ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1919.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité.

Banque privée
(*Le Journal des finances*, 3 mai 1919)

La Banque Privée s'est traitée de 422 à 436 : d'après les comptes, qui seront présentés à l'assemblée du 3 mai prochain, les bénéfices nets de l'exercice 1918 ont atteint, après d'importants amortissements, 4.638.498 fr., au lieu de 4.398.383 fr. en 1917. En tenant compte du report antérieur de 382.333 fr., le solde disponible atteint 5.016.831 francs. Le conseil d'administration proposera d'élever le dividende de 20 fr. à 24 fr. par action.

Louis Victor *André* Bussy
(1882-1964)

Né le 5 juin 1882 à Écully (Rhône).

Fils d'Adrien Bussy (1859-1941), ingénieur ECP, président des Exploitations électriques,

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations_electriques.pdf

les représentant aux Tramways électriques d'Oran,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_electriques_Oran.pdf

et de Mme, née Charrière,.

Marié le 3 janvier 1920 à Lyon à Marguerite Victorine Joséphine Neeser.

Docteur en droit, sciences politiques et économiques.

Avocat à la cour d'appel de Lyon (28 décembre 1905-octobre 1908).

Chez MM. Jacquier et Cie, banquiers à Lyon (octobre 1908-novembre 1910),

secrétaire général de la Société centrale des Banques de province à Paris

(novembre 1910-octobre 1915)

sous-directeur de la Banque privée, à Paris, à la demande de la Banque de France

(juillet 1919 à janvier 1921)

Puis carrière à la Banque franco-chinoise

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_fr.-chinoise_1922-1968.pdf

Banque privée

(*La Terre*, 18 mai 1920)
(*L'Économiste parlementaire*, 27 mai 1920)

Cette société a tenu son assemblée générale à Lyon le 7 mai sous la présidence de M. Pradel, président du conseil, assisté de MM. Achard et Burlard. Les fonctions de secrétaire étaient remplies par M. [Louis] de Rosière.

L'assemblée, à laquelle 65.649 actions étaient représentées, a approuvé les comptes que nous avons publiés dans notre numéro du 20 avril et fixé le dividende de l'exercice à 24 francs bruts qui sera mis en paiement, par moitié, le 1^{er} juillet 1920 et le 1^{er} janvier 1921.

Le rapport du conseil mentionne que l'exercice a été encore une année de transition aggravée par des crises de toutes sortes ; la tâche reste immense, mais cependant, les statistiques du commerce extérieur pour les premiers mois de 1920 sont déjà encourageantes.

Le conseil rappelle que la Banque privée a apporté pour plus de 151 millions de francs de souscription au dernier emprunt national ; il énumère les grosses opérations financières auxquelles elle s'est intéressée et les participations qu'elle a prises dans diverses sociétés. Son développement va croissant ; à l'heure actuelle, son réseau compte 143 sièges se décomposant ainsi : 23 agences, 80 sous-agences et 50 bureaux. Depuis janvier 1920, le régime des retraites au personnel a été considérablement élargi.

L'assemblée a élu administrateur M. A[ndré] Fould et maintenu dans ses fonctions M. François Jacquier, arrivé à la fin de son mandat. Elle a autorisé le conseil à porter à 100.000 francs le montant de ses jetons de présence.

MM. La Longuinière et F. Champromis ont été, de nouveau, nommés commissaires aux comptes.

UN NOUVEL EMPRUNT DE L'ÉTAT FRANÇAIS
(*Le Journal des finances*, 3 septembre 1920)

.....
Enfin — the last but non the least —, M. Henri Laporte, commissaire délégué. Bien que directeur de la Banque privée, M. Laporte ne sera pas dans le commissariat un représentant de la banque mais plutôt le trait d'union entre les différentes personnalités qui le composent.

.....
Société anonyme des Établissements industriels
de E.-C Grammont et de Alexandre Grammont

AUGMENTATION DU CAPITAL
de 14 millions de fr. à 30 millions de fr.
(*L'Économiste parlementaire*, 9 septembre 1920)

Conseil d'administration
MM. ... Zbinden, directeur général de la Banque privée, à Lyon, vice-président ; ... R. Frachon, administrateur de la. Banque privée..., administrateur

1920 (fin) : PROJET DE CRÉATION D'UNE SUCCURSALE À ALGER
INTERROMPU *IN EXTREMIS*

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_privée-Alger.pdf

(*Le Journal des finances*, 10 décembre 1920)

La BANQUE DE PARIS [BPPB*] viendrait de céder au CRÉDIT FRANÇAIS* un paquet de 45.000 actions BANQUE PRIVÉE.

L'ancienne Banque Lhoste qui, malgré sa transformation remontant déjà à plusieurs années, est demeurée surtout une banque d'affaires, s'assurerait ainsi les nombreux guichets et la clientèle que la BANQUE PRIVÉE — surtout établissement de crédit — possède en province.

Ce serait pour elle un exutoire direct à ses opérations de placement.

Il paraîtrait que le groupe Bessonneau, alias Crédit de l'Ouest, aurait servi d'intermédiaire dans la tractation ci-dessus, sans que l'on puisse préciser exactement la nature du rôle qu'il a rempli.

La transformation de Marseille
(*Le Sémaphore algérien*, 22 décembre 1920)

Nous lisons dans le « Cri de Marseille » :

On sait que la maison Dewachter, rue Cannebière, cède la place à une banque. Cette banque est la Banque privée.

La maison Dewachter ne disparaît pas pour cela ; elle va se loger dans les magasins de Potin, coin allées de Meilhan et boulevard Dugommier ; la maison Potin émigre au numéro 22 du boulevard Garibaldi.

.....
On murmure aussi que la maison Esders, qui fait face au Crédit Lyonnais, pourrait être aussi affectée à une banque. Ce qu'elles ont d'appétit, ces banques : après la Cannebière, la rue Noailles, la rue Saint-Ferréol. Il n'y a plus de place que pour les manieurs d'argent.

Est-ce une bonne chose ?

BANQUE PRIVÉE
Assemblée générale
(*Le Temps*, 4 mai 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque privée s'est tenue à Lyon, le 2 mai, sous la présidence de M. Louis Pradel.

Les comptes de l'exercice 1920 se soldent, après déduction des amortissements nécessaires, par un bénéfice net de 6.075.056 fr. 40 contre 4.925.818 fr. 94 en 1919, en augmentation de 1.149.237 fr. 46. En tenant compte du report antérieur, les bénéfices disponibles ressortent à 6.331.460 fr. 69.

Sur la proposition du conseil d'administration, le dividende a été fixé à 7 % contre 6 % précédemment cette répartition n'absorbe que 3 millions 500.000 francs; il a été attribué 303.752 fr. 82 à la réserve légale, 1.700.000 francs à la réserve facultative et

500.577 fr. 42 sont reportés à nouveau. Les divers fonds de réserve s'élèvent ainsi à un total de plus de 10 millions de francs.

L'assemblée a voté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui ont été présentées. Elle a ratifié la nomination, comme administrateurs, faite par le conseil, de MM. Georges Privat-Deschanel⁹, Marcel Bouilloux-Lafont, baron Amédée Reille et Louis de Rosière, en remplacement de MM. Henry Chabert, Édouard Chevrant, André Fould, Paul Rengnet¹⁰ et Maurice Stern, démissionnaires. MM. F. Champromis et Labbé ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1921.

Réunie à titre extraordinaire, l'assemblée a autorisé le conseil à porter le capital de 50 à 100 millions de francs, en lui laissant la faculté de procéder à cette opération, en une ou plusieurs fois, et quand il jugera le moment opportun.

BANQUE PRIVÉE
Augmentation de capital
(*Paris-Capital*, juin 1921)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque privée, tenue le 2 mai 1921, a autorisé le conseil d'administration à porter le capital, en une ou plusieurs fois, de 50 à 100 millions de francs.

Conformément à cette autorisation, le conseil d'administration a décidé d'émettre une première tranche de 25 millions par la création de 62.500 actions nouvelles de 400 fr. nominal.

Ces actions seront émises au prix de 415 francs, soit avec une prime de 15 francs par titre. Ce prix sera payable de la manière suivante :

Le premier quart, plus la prime, soit 115 francs, en souscrivant, du 30 mai au 11 juillet.

Le deuxième quart, soit 100 francs à la répartition du 20 au 31 juillet.

Le troisième quart, le 15 septembre.

Le quatrième quart, le 15 décembre 1921.

Les souscripteurs auront le droit de libérer leurs actions par anticipation au moment de la répartition du 20 au 31 juillet.

Les actions nouvelles sont réservées par préférence, à titre irréductible, aux actionnaires actuels, dans la proportion de une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Les titres non souscrits en vertu du droit de préférence indiqué ci-dessus seront offerts aux actionnaires et au public sans distinction ; la répartition en sera faite au prorata des actions demandées.

Les 62.500 actions nouvelles participeront aux bénéfices pour l'exercice 1921, à raison d'un premier dividende de 5 p. 100 sur les sommes versées, et de l'intégralité du superdividende, comme les actions anciennes.

La souscription est ouverte du 30 mai au 11 juillet.

Notice publiée au *Bulletin des annonces légales* du 30 mai 1921.

⁹ Georges Privat-Deschanel (1868-1942) : secrétaire général honoraire du ministère des Finances, président du Crédit français (1919), de la Société d'extension de l'industrie automobile (Oustric)(1924), vice-président des Exploitations minières de Tunisie (1927), président de la funeste Association foncière et immobilière et du sulfureux Paris Wyoming Oil Syndicate.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Tunisie.pdf

¹⁰ Paul Rengnet devient directeur de la Banque d'État du Maroc et administrateur de la Caisse des prêts immobiliers du Maroc.

ABSORPTION DE LA BANQUE BONNASSE, MARSEILLE

Banque privée
(*Le Figaro*, 3 septembre 1921)

On a annoncé ces jours-ci que cet établissement, qui a fait preuve de tant d'activité depuis le commencement de l'année, venait d'absorber la Banque Bonnasse de Marseille. Ainsi s'affirme de plus en plus le caractère régional de la Banque privée, qui couvre le Sud-Est de la France d'un réseau d'agences des mieux fournis. La Banque Bonnasse, qui allait bientôt célébrer son centenaire, occupe une place prépondérante à Marseille. Sa fusion avec la Banque privée apporte à cette dernière des éléments d'activité d'autant plus appréciables que M. Bonnasse a accepté en même temps la vice-présidence de la Banque. Rappelons que M. Pradel (de Lyon) en est le président.

JOSEPH BONNASSE, PRÉSIDENT

BANQUE PRIVÉE
(*Le Figaro*, 18 janvier 1922).

M. Louis Pradel, président de la Banque privée, ayant été appelé à la présidence de la Chambre de commerce de Lyon, le conseil d'administration de la Banque privée l'a nommé, dans sa séance du 16 janvier, président honoraire. Dans cette même séance, le conseil a conféré la présidence effective à M. Joseph Bonnasse* [1877-1936], déjà vice-président de cet établissement

www.scriponet.com/ [9 novembre 2013]
1922. — Joseph Bonnasse*, président [1921-1928][ép. Cécile Cyprien-Fabre] ; Gaston Guiot, vice-président ; Louis Pradel, Eugène Bonnasse [1884-1944][cousin de Joseph][ép. Charlotte Chancel], Marcel Bouilloux-Lafont, René Frachon, François Jacquier, Émile Petit, Henry Pradel, Georges Privat-Deschanel [Crédit français, affaires Oustric], baron Amédée Reille, Auguste Rondel, Louis de Rosière, Edgar de Sinçay [Vieille-Montagne], baron Gustave de Taubé, comte Le Bourdais des Touches, Paul Vernet.

La Banque franco-polonaise
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mars 1922)

Conseil d'administration (mai 1920)

.....
M. André Fould, alors administrateur de la Banque privée ;
M. le prince Poniatowski, président honoraire de la Banque privée ;
M. le baron Gustave de Taubé, administrateur de la Banque privée.

Banque privée
(*L'Économiste parlementaire*, mai 1922)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 22 mai sous la présidence de M. Joseph Bonnasse ; elle a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1921, se soldant, après amortissements, par un bénéfice net de 5.407.818 fr., ainsi que la répartition proposée par le conseil d'administration : 5 % à la réserve légale : 270.390 fr. ; 5 % à titre d'intérêts aux actions, tant anciennes que nouvelles : 2.959.628 fr. ; report à nouveau du solde de .2.177.799 fr., auquel il convient d'ajouter le report antérieur de 500.577 francs, soit au total 2.673.377 fr. En conséquence, le dividende de 5 %, soit 20 fr. par action ancienne, 8 fr. 80 par action nouvelle libérée par anticipation et 6 fr. 25 par action nouvelle libérée par quarts, sera payable par moitié le 1^{er} juillet 1922 et le 2 janvier 1923, sous déduction des impôts.

M. Gaston Guiot, administrateur sortant, a été réélu ; les nominations de MM. Joseph Bonasse, Eugène Bonasse, Émile Petit et Henry Pradel aux fonctions d'administrateurs, ont été ratifiées. MM. Champromis et Labbé, commissaires sortants, ont été confirmés dans leurs fonctions.

Le rapport du conseil signale la fusion, intervenue en septembre dernier, entre la « Banque Privée » et la « Banque Bonasse », de Marseille, très ancienne maison installée depuis près d'un siècle dans notre grand port méditerranéen, où elle a acquis une situation de tout premier plan ; d'autre part, des liens très étroits ont été noués avec une maison de banque très honorablement connue du Sud-Ouest, la maison « Richard Klehe », qui, par son siège de Toulouse, ses 6 agences et ses 24 bureaux, permettra à la « Banque Privée » de pénétrer dans toute une riche région agricole et industrielle.

Le bilan au 31 décembre 1921 se totalise par 645.552.233 fr., contre 625.558.099 fr., à la fin 1920 et 577.296.967 fr. à la fin 1919.

Rapprochement avec la banque Richard-Klehe et Cie

(*Le Temps*, 7 juillet 1922)

Nous apprenons que la Banque privée vient d'absorber la banque Richard-Klehe et Cie, de Toulouse, et que M. Fritz Richard-Klehe est entré dans le conseil d'administration.

De ce fait, la Banque privée va posséder de nouveaux sièges à Toulouse, Montauban, Saint-Gaudens, Saint-Girons, Castres, Cahors, Moissac, qui lui ouvrent un nouveau champ d'activité dans une région dont la prospérité s'est affirmée pendant ces dernières années.

Assemblée des actionnaires du 20 mai 1922
(*Le Temps*, 18 septembre 1922)

L'exercice 1921, dont le conseil d'administration de la Banque privée a rendu compte à l'assemblée des actionnaires du 20 mai dernier, a marqué un certain ralentissement

des affaires sociales en raison de la crise économique qui n'a cessé de sévir l'année dernière. Au surplus, comme l'écrit le conseil, « la plupart des problèmes que la guerre nous a légués n'ont reçu jusqu'à présent aucune solution, laissant ainsi le monde entier dans un état de déséquilibre éminemment préjudiciable à une reprise des affaires ».

Cela, d'ailleurs, n'est pas à l'éloge des principaux gouvernements du monde: L'un entend ne pas faire honneur à sa signature de vaincu, un autre s'est désintéressé jusqu'à présent du sort de l'Europe et a renié les engagements politiques pris par son chef retiré du pouvoir, un troisième prétend imposer sa politique à l'Europe entière et a entassé fautes sur fautes. Comment, de ces circonstances, ne résulterait-il pas le déséquilibre économique constaté ?

La comparaison des quatre derniers bilans de la Banque privée fait cependant ressortir une progression de la totalisation (en milliers de francs) des chapitres qui les composent. Il est vrai que le capital social a été augmenté de 25 millions dans la première quinzaine de septembre 1921.

	1918	1919	1920	1921
ACTIF				
Espèces en caisse et à la Banque	16.259	34.614	23.172	36.042
Portefeuille « Effets de commerce »	121.883	191.717	335.235	273.446
Bons de la Défense nationale	24.354	133.031		
Coupons à encaisser	4.179	8.258	6.523	12.911
Correspondants-banquiers	17.049	39.509	53.401	54.470
Reports	321	468	640	5.749
Participations syndicales et souscriptions	1.149	860	6.427	5.660
Portefeuille « Titres »	4.652	4.173	3.148	7.323
Avances sur titres	1.312	2.448	5.385	5.087
Avances s. marchandises et s. garanties	48.508	53.863	57.143	19.281
Comptes cour. clients	67.169	106.346	110.562	185.516
Mobilier et installations des agences	2.841	2.878	7.975	15.532
Immeubles et actions Société immobilière parisienne et lyonnaise	2.217	4.636	5.211	5.245
Comptes d'ordre	7.169	4.495	5.746	19.290
	<u>319.063</u>	<u>577.296</u>	<u>625.558</u>	<u>645.552</u>
PASSIF				
Capital	50.000	50.000	50.000	75.000
Réserve légale	750	982	1.228	1.532
Réserve facultative	4.000	5.500	6.800	8.500
Acceptations	1.195	4.995	16.094	8.547

Dépôts et comptes courants	230.991	473.222	481.805	471.291
Correspondants-banquiers	11.577	27.057	48.363	45.504
Dépôts à échéance	1.813	1.948	2.805	18.940
Comptes d'ordre	12.471	7.073	10.632	8.580
Actionnaires, compte de dividende	1.250	1.500	1.500	1.750
Profits et pertes :				
Bénéf. net de l'exerc.	4.634	4.926	6.075	5.408
Report antérieur	382	95	256	500
	<u>319.063</u>	<u>577.296</u>	<u>625.558</u>	<u>645.552</u>

Le portefeuille a diminué de plus de 61 millions en 1921. Cette diminution provient du portefeuille commercial exclusivement et est imputable au ralentissement général des affaires.

Si les participations syndicales et les souscriptions sont en légère diminution, le portefeuille-titres fait ressortir une augmentation de 4 millions 175.000 francs. Celle-ci provient pour partie d'intérêts pris dans des affaires nouvelles et pour partie d'appels de fonds sur des participations anciennes.

Le chapitre Mobilier et installations s'est élevé de 7.975.000 francs en 1920 à 15.532.000 francs en 1921. Cet accroissement est dû pour une forte part à l'achèvement des travaux entrepris tant à Paris que dans plusieurs des agences de province. Il provient également du développement continu du réseau d'agences qui comprend actuellement 195 sièges.

Au passif du bilan, les dépôts d'espèces et comptes courants-clients s'élèvent à, 471.291.000 francs en 1921 contre 481.805.000 francs en 1920.

La Banque privée a participé, avec toutes les grandes banques françaises, à l'émission et au placement des titres qui ont fait l'objet des grandes opérations de cette nature en 1921.

« Cette activité des émissions, dit avec raison le conseil, est un témoignage manifeste de l'effort considérable fourni par le pays tout entier pour assurer son relèvement économique qui demeure au premier plan des préoccupations nationales. »

Quoi qu'il en soit, le conseil a estimé que la prudence lui impose de limiter la répartition des profits de l'exercice écoulé à l'intérêt statutaire de 5 % et de reporter à nouveau le surplus des bénéficiaires.

Le tableau suivant donne la répartition des bénéfices pour chacun des quatre derniers exercices (en milliers de francs).

	1918	1919	1920	1921
Bénéfice net	4.634	4.926	6.075	5.408
5 % à la réserve légale	232	246	303	270
Reste.	4.403	4.680	5.772	5.138
Intérêt 5 % du capital	2.500	2.500	3.500	2.960
Reste	1.902	2.180	3.272	2.178
10 % au conseil d'administration	190	218	327	—

Reste	1.712	1.962	2.945	—
Dividende supplém. 2 %	500	500	1.000	—
Reste	1.212	1.462	1.945	—
A ajouter report antérieur	382	95	256	500
Total	1.594	1.557	2.201	2.678
À la réserve facultative	1.500	1.300	1.700	—
Réport à nouveau	94	257	501	2.678
Ce qui, avec la réserve légale à	982	1.228	1.531	1.531
la réserve facultative à	5.500	6.800	8.500	8.500
fait un total de	6.576	8.285	10.532	15.387

À la fin de l'exercice 1921, la Banque a procédé à la fusion avec la Banque Bonnasse de Marseille par l'absorption de celle-ci. Cette banque, installée depuis près d'un siècle dans notre grand port méditerranéen, y avait acquis une position de premier plan. MM. Joseph et Eugène Bonnasse apportent à la Banque privée leur collaboration en entrant dans son conseil d'administration.

D'autre part, la Banque privée s'est unie par des liens très étroits à une maison de banque des plus honorablement connues du sud-ouest de la France, la maison Richard-Klehe et Cie. Par son siège de Toulouse, ses agences de Saint-Girons, Montauban, Moissac, Saint-Gaudens, Cahors, Castres, ses vingt-quatre bureaux répartis dans le Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, le Gers et l'Ariège, elle a donné accès la Banque privée à toute une riche région agricole et industrielle où elle n'avait pas pénétré jusqu'alors.

Depuis la fin de l'exercice 1921, M. Louis Pradel, président du conseil de la banque, appelé à la haute charge de la présidence de la chambre de commerce de Lyon, a cru devoir résigner ses fonctions à la Banque privée pour remplir sa nouvelle mission qui ne lui permettait pas de continuer à la banque une collaboration assidue.

Il a été remplacé par M. Joseph Bonnasse, que qualifiait particulièrement pour la présidence de la Banque privée son expérience prolongée de chef de la banque Bonnasse, et qui, depuis la fusion de sa maison avec la Banque privée, fournissait à celle-ci, en qualité de vice-président, une collaboration des plus actives.

La Banque privée a donc abordé le nouvel exercice avec un haut personnel administratif réputé par sa compétence financière et sa parfaite connaissance des besoins de la clientèle.

Banque privée
(*Le Journal des finances*, 18 mai 1923)

Les actionnaires de la Banque privée se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Lyon le 12 mai, sous la présidence de M. Joseph Bonnasse.

Les comptes de l'exercice 1922 qui leur ont été présentés se soldent par un bénéfice net de 3 millions 064.912 fr. 18. En y ajoutant le report de l'exercice 1921, soit 2.678.377 fr. 03, le solde disponible du compte de profits et pertes ressort à 5 millions 743.289 fr. 21.

Sur la proposition du conseil et par une mesure de prudence qui ne peut que renforcer la situation de la société, l'assemblée a décidé à l'unanimité, moins une voix,

de reporter entièrement à nouveau ce solde bénéficiaire important. Toutes des autres résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. Émile Petit, Henry Pradel et Paul Vernet, arrivés au terme de leur mandat statutaire, et ratifié les nominations d'administrateurs, faites par le conseil au cours de l'exercice 1922, de MM. Louis Michel, Fritz Richard-Klehe et Auguste Zbinden, en remplacement de M. Marcel Bouilloux-Lafont et du baron Amédée Reille, démissionnaires.

MM. Lucien Labbé et Yves Letonturier ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1923.

Groupement des sinistrés de l'Oise
(*Le Temps*, 7 août 1923)

La Banque privée, qui vient de terminer avec un plein succès le placement des obligations du Groupement des sinistrés de l'Oise, a dû clore la souscription avant le délai primitivement fixé. Ce succès, dont les agences de la Banque privée ont assuré la plus grosse part, s'est effectué en même temps que cet établissement donnait le concours le plus large aux récentes émissions du Crédit national et à l'emprunt de l'Outillage sinistré.

1923 :
COUP D'ACCORDÉON
BAUER-MARCHAL REPREND LA BANQUE PRIVÉE

Assemblées générales et bilans
Banque privée
(*L'Économiste parlementaire*, 15 novembre 1923)
(*La Terre*, novembre 1923)

Dans sa séance du 5 novembre, le conseil d'administration de la Banque privée a décidé de proposer à l'approbation de ses actionnaires, convoqués en assemblée générale extraordinaire, une opération financière dont le principe était à l'étude depuis plusieurs mois et dont les modalités ont trouvé récemment leur forme définitive.

Cette opération a pour objet de mettre la Banque privée en situation de satisfaire aux besoins de son activité croissante par l'apport de ressources nouvelles, en même temps qu'il sera procédé à la complète ventilation de certains comptes issus de la période de guerre.

L'opération envisagée comporte une réduction du capital, suivie immédiatement d'une augmentation qui reportera ce capital à 100 millions. Il sera attribué aux anciens actionnaires des parts bénéficiaires dont la valeur de remboursement constituera une large atténuation au sacrifice consenti. Un groupe important, qui a pu apprécier la valeur du champ d'action de la Banque privée et sa productivité, souscrit ferme la totalité de l'augmentation de capital, sous la seule réserve du droit attribué par les statuts aux actionnaires.

Assemblées générales et bilans
Banque privée
(*L'Économiste parlementaire*, 15 février 1924)

L'assemblée extraordinaire, tenue à Lyon le 12 janvier, a ratifié l'augmentation du capital social que nous avons annoncée en son temps.

Le président a constaté avec satisfaction l'accueil favorable que la réorganisation de la « Banque privée » a reçu des milieux financiers et de ses actionnaires, qui ont manifesté leur approbation sous la forme la plus tangible en souscrivant une importante partie de l'augmentation du capital. Le meilleur symptôme de la confiance des clients se montre dans l'activité croissante des divers services de la Banque.

La « Banque privée » est un organe financier régional, dont l'activité doit se développer dans les grands centres provinciaux et dans les campagnes ; pour accentuer ce programme, le conseil, d'accord avec le groupe des nouveaux actionnaires, se propose d'offrir un certain nombre de sièges d'administrateurs à des personnalités susceptibles de l'aider dans cette voie.

Assemblées générales et bilans
Banque privée
(*L'Économiste parlementaire*, 15 juin 1924)

L'assemblée ordinaire, tenue le 12 avril sous la présidence de M. Bonnasse, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 tels qu'ils lui ont été présentés, et ne comportant pas de distribution, de dividende ; elle a donné *quitus* de leur gestion à MM. de Sincay, Émile Petit et Louis de Rosière, administrateurs démissionnaires, et réélu MM. René Frachon, le comte Le Bourdais des Touches, Privat-Deschanel, Louis Michel¹¹ et ratifié la nomination faite en cours d'exercice de M. Félix Berthelot. Les commissaires aux comptes ont été réélus.

Le bilan se totalise actif et passif, à 611 millions 799.372 francs et présente les principaux chapitres suivants : A l'Actif : Espèces en caisse et à la Banque, 49.137.449 fr. ; Portefeuille, Effets, Bons de la Défense et Rente 6 %, 241 millions 364.828 fr. ; Coupons à encaisser, 9 millions 192.404 fr. ; Correspondants banquiers, 51 millions 399.708 fr. ; Portefeuille-titres, 3.361.706 fr. ; Avances sur titres, 3.578.364 fr. ; Avances sur garanties 41.301.190 fr. ; Comptes courants clients, 144.693.164 fr. ; Actionnaires : Versements à appeler, 25.573.218 fr. ; Mobiliers et Installations, 21 millions 144.649 fr. ; Immeubles et actions « Immobilière Parisienne et Lyonnaise », 7.168.021 francs ; Compte d'ordre, 13.040.980 fr. ; Au Passif : Capital, 100 millions ; Acceptations, 7 millions 138.170 fr. ; Dépôts et Comptes courants clients 442.789.71 fr. ; Correspondants banquiers, 20.836.110 fr. ; Dépôts à échéance, 23.071.730 fr. ; Compte d'ordre 8.363.890 francs.

Banque privée
(*L'Économiste parlementaire*, 15 avril 1925)

¹¹ Louis Michel (1871-1936) : président de la Banque Renault et des Constructions électriques de Nancy..., sénateur de Meurthe-et-Moselle (1920-1936).

L'assemblée générale ordinaire de la Banque privée s'est tenue à Lyon le samedi 28 mars, sous la présidence de M. J. Bonnasse, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1924 présentent un bénéfice net de 6 millions 37.507 fr. 62, contre 1.721.151 fr. 67 en 1923, sur lequel il a été affecté aux diverses réserves 1.301.878 fr. 38. Sur le surplus, les actions privilégiées reçoivent un dividende de 6 % représentant un montant de 3.474.331 fr. 13 et les actions ordinaires un dividende de 5 % représentant 1.171.875 francs.

Le reliquat, soit 89.483 fr. 11 a été reporté à nouveau.

Le rapport du président fait ressortir que les résultats satisfaisants de l'exercice ont été obtenus par le développement normal des services de la Banque qui, dans toutes leurs branches, accusent une constante amélioration, bien que les circonstances économiques générales aient été peu favorables au développement de certaines branches de l'activité bancaire.

Les dépôts et comptes courants figurant au bilan pour 470 millions de francs, en augmentation de plus de 27 millions sur 1923.

En même temps, le solde créditeur des correspondants banquiers passe de 29.836.000 fr. en 1923 à 55.822.000 fr. en 1924. Cette augmentation est une preuve de la confiance qu'inspire à l'étranger la bonne marche de la banque.

Dans le courant de 1924, la Banque privée a prêté son concours à la plupart des émissions de fonds publics et d'intérêt général. Elle a également participé à un grand nombre d'émissions d'obligations ou d'augmentation de capital concernant des affaires industrielles régionales.

M. Rondel, dont le mandat venait à expiration, a été réélu administrateur pour une période de six années, MM. Labbé et Letonturier ont été désignés à nouveau par l'assemblée comme commissaires aux comptes pour l'année 1925.

L'Énergie industrielle
Augmentation de capital
(*L'Économiste parlementaire*, juin 1925)

.....
Les souscriptions sont reçues du 28 septembre au 19 octobre 1925 : ... à la Banque privée Lyon-Marseille, 30 et 38, rue Laffitte, à Paris, ainsi que dans toutes ses agences...

La Banque privée [Lyon-Marseille] et l'emprunt de Costa Rica or 1911
(*Les Documents politiques*, décembre 1925)

Dans un de nos derniers numéros, nous élevions une très énergique protestation contre les annonces publiées par la Banque privée et la Banque Bénard* en vue du remboursement à 500 francs-papier des obligations amorties de l'emprunt 5 % or 1911 de Costa Rica, et nous protestions non moins énergiquement contre le rôle de ces banques en la circonstance, puisque le gouvernement de Costa Rica avait fait offrir par l'Association nationale des porteurs de valeurs mobilières le même remboursement à 50 dollars.

Les deux banques mises en cause viennent de faire publier de nouvelles annonces précisant que les actions amorties sont remboursables à 50 dollars et non plus à 500 francs-papier.

C'est là un exemple typique de ce que l'on peut obtenir lorsqu'eux est décidé à ne pas se laisser étrangler ni par les débiteurs étrangers, ni par les banques françaises qui se font leurs complices en prêtant leurs guichets.

Nous rappelons à ce propos que la valeur de chaque obligation Costa Rica 1911 est de 96 dollars et qu'il ne faut accepter aucun compromis au-dessous de 70 dollars.

Il faut donc ne pas présenter ses titres au remboursement et attendre. Costa Rica viendra bien à nouvelle composition.

En outre, la question se pose de savoir si une action judiciaire ne doit pas être intentée contre la Banque privée et la Banque Bénard, qui, en prêtant leurs guichets à ce remboursement, sont indiscutablement complices conscients de la spoliation de l'épargne française.

BANQUE PRIVÉE

(*Le Journal des finances*, 16 avril 1926)

(*L'Économiste parlementaire*, avril 1926)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque privée s'est tenue à Lyon, le 12 courant, sous la présidence de M. Joseph. Bonnasse, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1925 se soldent, après déduction des amortissements, par un bénéfice net de 6.292.381 fr. 65 contre 6.037.567 fr. 62 en 1924.

Sur la proposition du conseil d'administration, le dividende a été fixé à 6 % pour les actions cumulatives et à 5 % pour les actions ordinaires, répartitions qui absorbent 4.653.260 fr. 47 ; il a été attribué 31.4.619 fr. 08 à la Réserve légale, 1.000.000 de francs à la Réserve facultative, et le solde, augmenté du Report antérieur, soit 413.977 fr. 21 a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil constate les progrès réalisés par la Banque dans toutes les branches de son activité. Il souligne, notamment, l'accroissement des Dépôts et Comptes courants qui ont progressé, de 32 % et des Dépôts à échéance dont le montant, à fin 1925, est supérieur d'environ 50 % à celui de fin 1924,

Le bilan au 31 décembre 1925 se totalise par 847.065271 fr. 76, en augmentation de 180 millions 622.674 fr. 40 sur celui de l'année précédente.

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque privée a poursuivi méthodiquement le développement de son réseau d'agences en créant de nouveaux bureaux et en absorbant le Comptoir d'escompte de Carcassonne.

L'assemblée a voté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui ont été présentées. Elle a réélu, comme administrateurs, pour une période de six ans, MM. F[rançois] Jacquier et F. Richard-Klehe, qui étaient arrivés à fin de mandat.

MM. L. Labbé et T. Letonturier sont nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1926.

Légion d'honneur

(*Le Journal des finances*, 25 février 1927)

Une liste de nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'honneur paraîtra incessamment au titre du ministère des Finances ; dans cette liste nous relevons avec plaisir les noms suivants :

MM. René Boudon, président du conseil d'administration de la Banque nationale de Crédit, promu commandeur ; Robert Masson*, directeur général du Crédit lyonnais ; J.

Choppin de Janvry, directeur adjoint à la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] ; Joseph Bonnasse, président de la Banque privée.

Notre confrère Lucien Romier promu officier. MM. Jean de Mééus, directeur de la Société générale, et Octave Thomas, directeur de la Banque de l'union parisienne, nommés chevaliers.

BANQUE PRIVÉE
(*Le Journal des finances*, 15 avril 1927).

Les actionnaires de la Banque privée se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Lyon, le 9 courant, sous la présidence de M. Joseph Bonnasse, président du conseil d'administration. Les bénéfices nets de l'exercice 1926, déduction faite des amortissements, s'élèvent à 7.562.322 fr., en augmentation de 1.269.940 fr. sur ceux de l'exercice précédent.

Cet accroissement des bénéfices a permis, tout en maintenant à 6 % le dividende des actions cumulatives, de porter de 5 à 6 % le dividende des actions ordinaires et d'affecter à la Réserve facultative une somme de 2.000.000 de francs contre 1.000.000 de francs l'an dernier.

Le rapport du conseil constate qu'en dépit des circonstances difficiles qui ont prévalu au cours de l'année écoulée, tous les postes témoignent de l'activité de la banque et reflètent une intéressante progression ; c'est ainsi notamment que les Dépôts et comptes-courants, et dépôts à échéance sont passés de 725.429.782 francs, à fin 1925 à 770.161.834 fr., à fin 1926.

La banque a créé de nouveaux sièges dans les régions où elle est déjà établie et a acquis, d'autre part, les agences du Comptoir commercial et agricole du Maine-Anjou, dont le siège était à Laval et qui possédait des agences à Angers, Mayenne, Château-Gontier, ainsi que neuf bureaux rattachés.

L'assemblée a voté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui ont été présentées. Elle a approuvé la nomination, comme administrateur, de M. Léopold Cachet, ancien directeur de la Banque de France à Lyon.

MM. L. Labbé et Y. Letonturier ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1927.

1927 : BAUER-MARCHAL APPORTE LA BANQUE PRIVÉE À LA BANQUE D'ALSACE-LORRAINE

François-Marsal (Frédéric),
Encyclopédie de la banque et de la Bourse, Imp. Crété, Paris, 1928, 696 p.

[487] A Lyon, la *Banque privée industrielle, commerciale et coloniale Lyon-Marseille* fut créé en 1898, au capital de 4 millions, et fusionna presque aussitôt avec le Comptoir Lyonnais. L'établissement a maintenant largement dépassé le cadre de la vallée du Rhône, car, à la suite d'absorptions de banques régionales, il a pris un grand développement : son capital atteint 100 millions, dont 74 sont versés ; le nombre de ses agences et bureaux est d'environ 300, et ses dépôts au 31 décembre 1926 s'élevaient à 770 millions. L'absorption de la maison *Richard Klehe**, de Toulouse, lui a permis de prendre place dans le Sud-Ouest et la reprise des succursales du Comptoir commercial

Maine-Anjou d'entourer son agence de Nantes de tout un réseau de succursales. Son siège administratif est à Paris. Enfin, ses accords avec la *Banque d'Alsace et de Lorraine* et la *Banque du Rhin* lui ont facilité, en attendant une fusion éventuelle, les affaires dans la région de l'Est.

Banque privée
(*L'Économiste parlementaire*, 10 mai 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 avril, sous la présidence de M. Joseph Bonnasse, a approuvé les comptes de l'exercice, se soldant par un bénéfice net de 7.385.897 fr. 18.

Il a été voté un dividende de 15 fr. pour les actions cumulatives libérées et 3 fr. 75 pour les actions de cette catégorie non libérées. Celui des actions non cumulatives est fixé à 6 %, soit 15 fr. Ils seront payables à dater du 1^{er} mai prochain contre remise du coupon numéro 4, sous déduction des impôts.

Toutes les résolutions. ont été approuvées à l'unanimité. MM. Joseph Bonnasse, Eugène Bonnasse et Auguste Zbinden ont été réélus administrateurs. La nomination à ce poste de MM. Henry Bauer et Charles Marchal, banquiers à Paris, a été également ratifiée. MM. Labbé et Letonturier sont maintenus dans les fonctions de commissaires. aux comptes.

A l'issue de l'assemblée, le président a fait remarquer la progression des chiffres sur ceux de l'an dernier. Le total du bilan dépasse actuellement un milliard. Cette progression est la conséquence du développement, prudent et méthodique des affaires de la société.

COMTE LE BOURDAIS DES TOUCHES, PRÉSIDENT

Banque privée
(*L'Économiste parlementaire*, 1^{er} mai 1929)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque privée s'est tenue à Lyon, le 27 avril sous la présidence de M. H Bauer, vice-président du conseil d'administration, assisté comme assesseurs des deux plus forts actionnaires présents : M. Peyrussan, représentant la Banque d'Alsace et de Lorraine, et M. Veillon.

Elle a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1928, qui se soldent, après amortissements, par un bénéfice net de 8.438.403 fr. contre 7.385.507 fr. en 1927 et volé la répartition aux actions cumulatives et ordinaires d'un dividende de 6 %, qui sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai. La réserve légale a reçu une somme de 321.920 fr., la réserve facultative 2 millions de francs et il a été reporté à nouveau 1.380.710 fr.

Le rapport du conseil constate que la progression des bénéfices n'est pas due à quelques faits isolés, dont la banque aurait bénéficié exceptionnellement dans le courant de l'exercice mais apparaît, au contraire, comme la conséquence logique du développement normal et continu de toutes les branches de son activité.

Quatorze nouveaux sièges ont été créés, au cours de l'année écoulée, notamment à Avignon et à Moulins.

L'assemblée a réélu MM. F[élix] Berthelot et P[aul] Vernet, administrateurs dont le mandat venait à expiration ; elle a ratifié la nomination comme administrateurs, faite par le conseil en cours d'exercice, de M. F[erdinand] Mathis, précédemment directeur

général, et de M. J[oseph] Hubert, directeur honoraire de la Banque de France. MM. L. Labbé et Y. Letonturier ont été nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 1929.

Banque privée
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 mai 1929)

.....
MM. Félix Berthelot et Paul Vernet ont été réélus administrateurs. La nomination à ce poste de MM. Joseph Hubert et Ferdinand Mathis a été également ratifiée. M. le comte Le Bourdais des Touches a pris la présidence du conseil d'administration à la place de M. Joseph Bonnasse.

BANQUE PRIVÉE
(*Le Temps*, 6 mai 1929)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque privée s'est tenue à Lyon le 27 avril, sous la présidence de M. H. Bauer, vice-président du conseil d'administration, assisté comme assesseurs des deux plus forts actionnaires présents : M. Peyrussan, représentant la Banque d'Alsace et de Lorraine, et M. Veillon.

Elle a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1928 qui se soldent, après amortissements, par un bénéfice net de 8.438.403 francs contre 7.385.897 francs en 1927 et voté la répartition aux actions cumulatives et ordinaires d'un dividende de 6 %, qui sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai. La réserve légale a reçu une somme de 321.920 francs, la réserve facultative 2.000.000 de francs et il a été reporté à nouveau 1.380.710 francs.

Le rapport du conseil, constatant le développement de la banque, dit notamment :

« Nous ne vous parlerons de la stabilisation légale de notre monnaie, qui a si fortement marqué l'année écoulée, que pour vous signaler l'incidence heureuse qu'elle a eue, dès cet exercice, sur les résultats de votre société. Nos bénéfices nets se totalisent, en effet, après amortissements, par 8.438.403 fr. 05 contre 7.385.897 fr. 18 en 1927.

Cette progression d'une année sur l'autre est d'autant plus intéressante à constater qu'elle n'est pas due à quelques faits isolés, dont nous aurions bénéficié, exceptionnellement, dans le courant de l'exercice, mais apparaît, au contraire, comme la conséquence logique du développement normal et continu de toutes les branches de notre activité.

C'est ainsi que notre mouvement d'escompte, base essentielle de nos affaires, s'est développé dans une très large proportion, cependant que nous continuons à accorder à notre fidèle clientèle d'industriels et de commerçants, tout à la fois avec prudence et libéralité, les facilités qui lui étaient nécessaires.

Nos services de Bourse ont enregistré une progression très marquée qui s'est manifestée tant par le nombre que par le montant des ordres reçus.

Quant à nos opérations de placements de titres, elles ont été d'autant plus actives que la stabilisation légale amène la plupart des entreprises à mettre leur capital social et leurs fonds de roulement en harmonie avec la nouvelle valeur de l'étalon monétaire. Nous avons participé aux émissions qui en ont été la conséquence et nous continuerons

à y participer, dans l'avenir, dans toute la mesure de nos moyens, chaque fois que nous les estimerons de nature à intéresser notre clientèle. »

Quatorze nouveaux sièges ont été créés, au cours de l'année écoulée, notamment à Avignon et à Moulins.

L'assemblée a réélu MM. F[élix] Berthelot et P[aul] Vernet, administrateurs, dont le mandat venait à expiration ; elle a ratifié la nomination comme administrateurs, faite par le conseil en cours d'exercice, de M. F[erdinand] Mathis, précédemment directeur général, et de M. J[oseph] Hubert, directeur honoraire de la Banque de France. MM. L. Labbé et Y. Letonturier ont été nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 1929.

1929 (octobre) : FONDATION DE LA CIE AFRICAINE DU LIÈGE à Alger
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Africaine_Liege-Alger.pdf

BANQUE PRIVÉE

(*Le Journal des débats*, 10 avril 1930)

(*L'Économiste parlementaire*, 15 avril 1930)

(*Le Journal des chemins de fer*, 20 avril 1930)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque privée s'est tenue à Lyon, le 7 courant, sous la présidence de M. le comte Le Bourdais des Touches, président du conseil d'administration, assisté, comme assesseurs, des deux plus forts actionnaires présents : M. Peyrussan, représentant la Banque d'Alsace et de Lorraine, et M. Jacques Bauer.

Les comptes de l'exercice 1929 font ressortir, après déduction des amortissements, un bénéfice de 8.550.117 fr., contre 8438.403, en 1928. En tenant compte du report antérieur de 1.380.710 fr., le solde disponible s'élevait à 9.930.827 francs.

Sur la proposition du conseil d'administration, toujours désireux de poursuivre sa politique de renforcement des réserves, l'assemblée a décidé de maintenir à 6 % la répartition aux actions cumulatives et ordinaires, d'affecter 327.505 fr. à la réserve légale, 2.000.000 fr. à la réserve facultative et de reporter à nouveau 2.443.642 fr. Le dividende de 6 % sera mis en paiement le 1^{er} mai 1930, contre remise du coupon n° 6.

Le rapport du conseil constate le développement normal et progressif des différents services de la banque ; il signale la création, au cours de l'exercice écoulé, de 16 nouveaux sièges qui ont porté à 352 le nombre total des guichets au 31 décembre 1929.

L'assemblée a réélu MM. le comte Le Bourdais des Touches, R[ené] Frachon, L. Michel et G. Privat-Deschanel, administrateurs dont le mandat venait à expiration. Il a ratifié la nomination, comme administrateur, faite par le conseil en cours d'exercice, de M. E. Peyrussan, directeur général de la Banque d'Alsace et de Lorraine. MM. L. Labbé et Y. Letonturier ont été nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 1930.

Toutes les résolutions présentées à l'assemblée ont été adoptées à l'unanimité.

Suite :

1931 : le CIC reprend l'ensemble de la Bq privée, les agences du quart Sud-Est étant reprises par sa filiale SLD.

UNE AUTRE AFFAIRE DE CAUTION
(*Le Journal des finances*, 20 janvier 1933)

Celle-ci intéresse la Société centrale des banques de Province ; et c'est une affaire qui remonte loin.

1917 : le ravitaillement de l'armée de Salonique exige des navires. La Marine n'a plus aucune unité disponible. Où trouver le tonnage indispensable ? L'amiral Le Bon, prévenu que cinq bateaux représentant un tonnage de 50.000 tonnes sont à vendre à Bilbao, décide de les acheter.

Mais la Marine de guerre ne peut traiter directement. On confie donc l'opération à la Banque privée, qui acquiert les navires moyennant la somme de 23 millions de pesetas, par l'intermédiaire d'une société espagnole interposée, dont la constitution était nécessaire pour tourner certaines difficultés de la législation espagnole.

Les bateaux sont utilisés par la Marine. Les hostilités terminées, on se préoccupe de liquider ce qui reste de la flotte. Un armateur se présente en la personne de M; van Hemerlick, qui s'engage à payer le prix convenu au fur et à mesure de la livraison des bateaux.

Au moment où l'un de ceux-ci va lui être livré, le « Oquemdo », M. van Hemerlick se révèle incapable de faire face à ses engagements. Le gouvernement fait saisir le bateau en rade de Port-Saïd.

On négocie. Un arrangement intervient, reposant sur l'avalisation par la Société Centrale des Banques de Province, de la signature de Van Hemerlick à concurrence d'une somme de 10.000.000 environ. La Marine, tranquillisée, enterre le dossier dans ses archives et oublie l'affaire au point que ni la faillite d'Hemerlick, survenue au bout de quelques temps, ni les difficultés de la Société centrale des banques de province, ne parviennent à la rappeler à son souvenir.

Il est probable qu'il n'en aurait jamais plus été question, s'il n'y avait eu le Cour des Comptes. Mais la Cour des Comptes tombe, un jour, sur cette histoire embrouillée, demande des explications, refuse son *quitus* et, finalement, exige les poursuites contre l'avaliseur, c'est-à-dire la Société centrale des banques de province que dirige, justement, M. Sienkiewicz, ancien directeur de la Banque privée [douteux].

Or, si l'on a bien suivi le fil de ces faits, c'est à la Banque privée, qui a agi pour le compte de l'État, que revenait l'initiative des poursuites. Mais la Banque privée, pour des raisons qu'il est inutile de rappeler, ne se trouve pas en état d'engager la procédure ; la Société centrale des banques de province, qui sait que « nul ne plaide en France par procureur... », se croit bien tranquille.

Malheureusement, la Société centrale des banques de province avait oublié la fin de l'adage : « ...hormis le roi », de sorte que les tribunaux dûment saisis, elle s'est entendue condamner à payer les 10 millions, ce qui n'est pas pour elle une mince échéance.

Les actionnaires de la Société centrale des banques de province pourraient peut-être demander, à la prochaine assemblée annuelle, des explications sur cette aventure à laquelle, croyons-nous, aucun rapport n'a jamais fait allusion.
